



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 96 - SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

Délégation Territoriale de l'ARS

PERSONNES AGEES

Arrêté N °2011179-0015 - arrete portant retrait d agrement d une societe d exercice liberal de biologistes medicaux	1
--	---

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Direction

Arrêté N °2011250-0001 - Travaux d'aménagement hydraulique du viaduc du Tech sur l'A9 entre Le Boulou et Le Perthus	3
Arrêté N °2011250-0003 - Travaux d'aménagement définitif nécessaires à la mise à 2x2 voies de l'autoroute A9 au droit de la plateforme du Perthus	6

Service environnement forêt sécurité routière

Arrêté N °2011252-0001 - ap portant autorisation de battues administratives sur pigeons ramiers et domestiques sur la commune de Saint- Nazaire	9
--	---

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2011251-0008 - Arrêté accordant une récompense pour Acte de Courage et de Dévouement	11
Arrêté N °2011251-0010 - Arrêté accordant une récompense pour Acte de Courage et de Dévouement	13
Autre - E R R A T U M à l'arrêté préfectoral n ° 2011237-0008 du 25 août 2011 - Annexes modifiées pour prendre en compte les dispositions de l'arrêté préfectoral n ° 2011013 du 13 janvier 2011	15
Autre - E R R A T U M à l'arrêté préfectoral n ° 2011243-0019 du 31 août 2011 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques dans les communes situées dans l'arrondissement de PERPIGNAN	43

Direction des Collectivités Locales

Arrêté N °2011251-0005 - arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes Salanque Méditerranée	58
--	----

Service des Ressources Humaines et des Moyens

Arrêté N °2011250-0002 - déclassement d'un bien dépendant du domaine public ferroviaire sur le territoire de la commune de Ortaffa	62
---	----

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Arrêté N °2011249-0015 - AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER SARL AIDOMIS	65
--	----

Arrêté N °2011249-0016 - RENOUELEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE	68
Arrêté N °2011249-0017 - RENOUELEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER ASSOCIATION DE DEFENSE DES PERSONNES AGEES (ADIPA)	71
Arrêté N °2011250-0007 - RENOUELEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPIR	74
Arrêté N °2011250-0008 - RENOUELEMENT AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER CCAS DE LA COMMUNE D'ILLE SUR TET	77



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Arrêté Préfectoral n° portant retrait d'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R.61212-72 à R.61212-92 ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Martine Aoustin en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010365-0005 en date du 31 décembre 2010 portant délégation de signature à Madame Martine Aoustin, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales ;

Vu la demande d'agrément présentée par les représentants légaux de la société « MEDILAB 66 » le 10 décembre 2010 suite à la fusion-absorption de la SELARL « Laboratoire du Vallespir » au profit de la société d'exercice libéral dénommée SELARL « MEDILAB 66 » ;

.../...

ARRETE

Article 1er : Est radiée de la liste départementale des sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale la société d'exercice libéral dénommée SELARL « Laboratoire du Vallespir » dont le siège social est situé 29 avenue du Général de Gaulle – 66400 CERET, inscrite sous le n° 66 SEL 09.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 3769/2003 en date du 24 novembre 2009 portant agrément sous le n° 66-SEL-09 de la société d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale dénommée SELARL « laboratoire du Vallespir » sis 29 avenue du Général de Gaulle – 66400 CERET est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé et/ou contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date :

- de notification du présent arrêté aux intéressés,
- de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

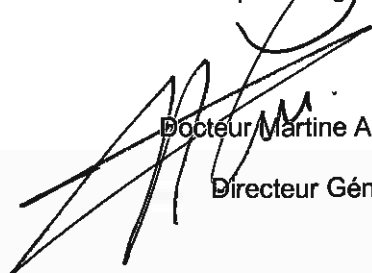
Article 4 : Le présent arrêté est notifié aux biologistes coresponsables, représentants légaux de la société d'exercice libéral dénommée SELARL « Laboratoire du Vallespir » et une copie est adressée :

- au Préfet du département des Pyrénées-Orientales,
- au Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins,
- au Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- au Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales,
- au Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées-Orientales,
- au Directeur du Régime Social des Indépendants du Languedoc-Roussillon,

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 28 juin 2011

Pour le Préfet par délégation de signature,



Docteur Martine Aoustin
Directeur Général



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
CVO CER

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU Le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

VU le décret, n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

VU la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 août 1999 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute "La Languedocienne" (A.9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 1998 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute «La Languedocienne» (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU la lettre de la Direction Régionale d'Exploitation de la Société Autoroutes du Sud de la France en date du 1ER août 2011,

VU l'avis favorable du CRICR Méditerranée en date du 2 septembre 2011

VU l'avis favorable du Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales en date du 24 août 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1

Afin de procéder aux travaux d'aménagement hydraulique du viaduc du Tech sis au PK 272,769 de l'autoroute A9, la Société Autoroute du Sud de la France est autorisée à mettre en œuvre le chantier défini ci-après.

ARTICLE 2

Le chantier se déroule du 12 septembre 2011 au 23 décembre 2011, sur l'autoroute A9 dans les deux sens de circulation, entre les PK 272 et 273,500 sur le territoire des communes de Le Boulou et Maureillas selon les modalités suivantes :

- Travaux dans le sens France – Espagne, du 12 septembre 2011 au 04 novembre 2011. En cas de retard de chantier, les travaux pourront se poursuivre jusqu'au 11 novembre 2011.
- Travaux dans le sens Espagne – France, du 04 novembre 2011 au 23 décembre 2011.

ARTICLE 3

Le mode d'exploitation retenu pour le chantier consiste à isoler une partie de la chaussée et de permettre la circulation sur deux voies de circulation de largeur réduite (voie de droite 3.20m et voie de gauche 2.80m) sans bande d'arrêt d'urgence.

La zone de travaux est séparée du flux de circulation par des séparateurs modulaires de voie de type BT4.

Sur la zone de travaux, la vitesse est limitée à 90 km/h et une interdiction de doubler aux poids-lourds est mise en place.

ARTICLE 4

Par dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier en date du 15 février 2011 :

- La distance entre le chantier objet du présent arrêté et le chantier pouvant se dérouler sur la barrière pleine voie du Boulou est ramenée à 0 km.
- L'interdistance est ramenée à 5 km entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier d'exploitation courant et à 0 km pour tout chantier de réparation d'urgence.
- La circulation se fait sur des voies de largeur réduite (3,20m et 2,80m) sans bande d'arrêt d'urgence.
- Les signalisations mises en place pour ces travaux sont maintenues durant les week-end et congés scolaires ainsi que durant les jours hors chantiers de la période concernée par l'arrêté.

ARTICLE 5

Les signalisations de chantier sont mises en place par la Société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales, le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales, le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont ampliation sera adressée au Service du Contrôle des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes et au Centre Régional d'Information et Coordination Routière.

A Perpignan, le 06 SEP. 2011
Le Préfet,
P/ le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef de la Cellule
de Veille Opérationnelle

Claude MARCEROU



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
CVO CER

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

VU le décret, n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

VU la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 août 1999 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute "La Languedocienne" (A.9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2011 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute «La Languedocienne» (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

VU la lettre de la Direction Régionale d'Exploitation de la Société Autoroutes du Sud de la France en date du 29 juillet 2011

VU l'avis favorable du CRICR Méditerranée en date du 2 septembre 2011,

VU l'avis favorable du Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales en date du 24 août 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Pour permettre les travaux d'aménagement définitif nécessaires à la mise à 2x2 voies de l'autoroute A9 au droit de la plateforme autoroutière du Perthus (ex - aire de contrôle frontalier), la Société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à effectuer les restrictions citées dans l'article 3 :

ARTICLE 2

Les travaux sont situés sur le territoire de la commune du Perthus dans les Pyrénées Orientales et consistent essentiellement en :

- des aménagements du réseau hydraulique du site;
- la mise en œuvre de la signalisation dynamique permettant les contrôles inopinés des services des douanes et des panneaux de police liés aux prescriptions associées aux dispositions définitives.
- La dépose du portique existant en amont de la zone de contrôle frontalier dans le sens Espagne – France.

ARTICLE 3

Les travaux débutent le lundi 12 septembre 2011 et se terminent le vendredi 16 décembre 2011.

Lors de ces travaux, au droit de la plateforme autoroutière du Perthus, les deux voies de chaque sens de circulation sont réduites à une largeur de 3,20m et déviées sur les voies latérales aménagées en 2010.

En fin de voie latérale dans le sens Espagne – France, la circulation se fait sur une voie de largeur réduite (3,20m) pendant 48 heures.,

Sur ces voies latérales, la vitesse est limitée à 30 km/h et les poids-lourds ont interdiction de doubler.

Dans le sens de circulation Espagne – France, en amont du site de la plateforme autoroutière du Perthus, la voie de droite est ponctuellement fermée à la circulation. Cette dernière se fait dès lors sur une voie de largeur normale (3,50m).

Dans le sens de circulation France – Espagne, en aval du site de la plateforme autoroutière du Perthus, la voie de gauche est ponctuellement fermée à la circulation. Cette dernière se fait dès lors sur une voie de largeur normale (3,50m).

La vitesse reste alors limitée à 70 km/h et une interdiction de doubler aux poids lourds est mise en œuvre.

Une micro - coupure de la circulation d'une durée maximale de 10 minutes est organisée dans le sens de circulation Espagne – France.

ARTICLE 4

En dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier, l'interdistance entre le chantier objet du présent arrêté et tout autre chantier nécessaire à l'entretien de l'autoroute peut être ramenée à 2 Km.

La circulation est limitée à 30 km/h maximum durant les travaux avec interdiction de doubler pour les poids-lourds sur l'ensemble de la zone.

Les signalisations restent en place durant les week-ends, jour fériés et les congés scolaires.

Une réduction momentanée de capacité par rapport à la demande prévisible de trafic pendant certains jours et sur certaines plages horaires peut être observée.

La Société Autoroutes du Sud de la France est autorisée à procéder à l'opération de micro – coupure de la circulation en cas d'absence exceptionnelle des forces de l'ordre.

ARTICLE 5

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation, ...) est mise en place par la société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales;
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales;
Le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales;
Le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une copie sera adressée au CRICR Méditerranée ainsi qu'au maire de la commune du Perthus.

A Perpignan, le 06 SEP. 2011
Le Préfet,
P/ le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef de la Cellule
de Veille Opérationnelle


Claude MARCEROU



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Perpignan, le 9 SEP. 2011

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de battues administratives sur
pigeons ramiers et domestiques sur la commune de
Saint-Nazaire.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.427-1 et 6,
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-29 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2009364-13 du 30 décembre 2009 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département des Pyrénées-Orientales pour la période de commissionnement du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2010004-29 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande de battues administratives sur pigeons ramiers et domestiques présentée le 01 septembre 2011 par Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL, lieutenant de louveterie du secteur 15, afin de réduire le risque important de dégâts aux cultures sur les propriétés de Monsieur Antoine RODRIGUEZ sur la commune de Saint-Nazaire,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,

Considérant le risque important de dégâts aux cultures sur les propriétés de Monsieur Antoine RODRIGUEZ sur la commune de Saint-Nazaire,

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.68.86

Renseignements :

⇐ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

⇐ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Arrêté N°2011252-0001 - 09/09/2011

Page 9

Considérant qu'il convient de réguler les populations de pigeons ramiers sur la commune de Saint-Nazaire afin de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er: Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL, lieutenant de louveterie du secteur 15, est autorisé à réaliser des opérations de régulation des populations de pigeons ramiers et domestiques par battues administratives sur les propriétés de Monsieur Antoine RODRIGUEZ sur la commune de Saint-Nazaire, y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage de l'A.C.C.A concernée et à moins de 150 m des habitations.

Afin de mener à bien sa mission, Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL peut s'attacher les compétences des chasseurs de son choix ainsi que des lieutenants de louveterie des secteurs voisins.

Période des opérations : de la date de signature de l'arrêté au 30 septembre 2011 inclus.

Article 2: Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL doit informer de son action, **au-moins 48 heures avant la date de chaque opération**, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S, Monsieur le Maire de la commune de Saint-Nazaire, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ainsi que Monsieur le Président de l'A.C.C.A de Saint-Nazaire.

Article 3: La menue-viande est laissée à la disposition du lieutenant de louveterie. Dès la fin des opérations, le lieutenant de louveterie adresse à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer un compte-rendu précis des opérations.

Article 4: Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de Saint-Nazaire,
Monsieur le président de l'A.C.C.A de Saint-Nazaire.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Cabinet

Service des Décorations

Dossier suivi par :
M. Jean-Louis ALLARD

☎ : 04 68 51 65 27
☎ : 04 68 34 28 14
✉ : jean-louis.allard@pyrenees-orientales.gouv.fr

**ARRETE N°
ACCORDANT UNE RECOMPENSE
POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le rapport de M. le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales en date du 11 août 2011 ;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve le Maréchal des Logis Chef Philippe CLAVEROL, de la communauté de brigades de Céret (66) et la gendarme Delphine MAURY, de la communauté de brigades de Port Vendres, qui n'ont pas hésité, le 9 août 2011, à porter secours, aide et assistance aux habitants de la commune de Port Vendres, menacés par un incendie. Ce jour là, un feu se déclare dans la garrigue et se propage rapidement aux abords de la commune, menaçant les habitations situées à proximité de la maison de retraite « Les Roches Bleues », de « l'Hôtel des Arcades » et d'un lotissement situé sur la route reliant Port Vendres au fort Saint Elme. Les deux militaires, affectés à la surveillance générale du sinistre, devant le danger encouru par la population, prennent l'initiative de faire évacuer les habitants de leur domicile. Ignorant le danger représenté par l'incendie, ils s'assurent de l'évacuation complète de la zone et ne quitteront celle-ci que 9 heures plus tard, lorsque le sinistre aura été circonscrit par les pompiers. Dans cette situation périlleuse, ils n'ont pas hésité à mettre en danger leur intégrité physique afin d'assurer la sécurité des personnes évacuées. Le calme réfléchi, le civisme et le sang froid des intéressés dans l'accomplissement de leur mission, ainsi que leur détermination, en dépit des risques évidents encourus, ont sans aucun doute permis de préserver de nombreuses vies.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur le Maréchal des Logis Chef Philippe CLAVEROL, de la communauté de brigades de Céret (66),
- Madame la gendarme Delphine MAURY, de la communauté de brigades de Port Vendres.

Article 2 : Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 8 septembre 2011,

LE PRÉFET,



Jean-François DELAGE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Cabinet

Service des Décorations

Dossier suivi par :
M. Jean-Louis ALLARD

☎ : 04 68 51 65 27
☎ : 04 68 34 28 14
✉ : jean-louis.allard@pyrenees-orientales.gouv.fr

**ARRETE N°
ACCORDANT UNE RECOMPENSE
POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le rapport de M. le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales en date du 25 août 2011 ;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve le Capitaine Christian CONORT, commandant le peloton de surveillance et d'intervention de Céret (66) et son adjoint l'Adjudant Rodrigue HERNANDEZ-SANCHEZ, qui n'ont pas hésité, le 23 août 2011, à mettre fin au périple d'un poids lourd qui circulait à contre-sens sur l'autoroute A9, à hauteur de la commune de Le Perthus (66). Alerté pour établir d'urgence le dispositif d'interception d'un poids lourd serbe de 38 tonnes ayant emprunté, après une halte sur l'aire du village catalan, l'autoroute à contre-sens, les deux militaires sont chargés de faire cesser au plus tôt l'infraction de cet attelage roulant à vive allure au milieu d'une circulation dense en cette journée estivale. S'étant portés à la rencontre du camion pour l'arrêter dans sa course, les deux gendarmes constatent que le chauffeur, en état d'ébriété, poursuit sa route malgré les signaux sonores et lumineux lui intimant l'ordre de s'arrêter. Ils ne parviendront à le stopper qu'en plaçant courageusement leur voiture face à cet engin qui freinera brutalement et s'immobilisera après avoir parcouru plus de 5 kilomètres à contre-sens et en ayant croisé au moins 260 véhicules.

.../...

Adresse Postale : 24 quai Solé Casca 66201 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.65.65

Représentants : Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
✉ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Le calme réfléchi et le sang froid de ces militaires dans l'accomplissement de leur mission, ainsi que leur détermination, en dépit des risques évidents encourus, ont permis l'arrestation de ce chauffard tout en préservant la sécurité des autres conducteurs circulant sur la voie publique.

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur le Capitaine Christian CONORT, commandant le peloton de surveillance et d'intervention de Céret (66),
- Monsieur l'Adjudant Rodrigue HERNANDEZ-SANCHEZ, adjoint du commandant le peloton de surveillance et d'intervention de Céret (66).

Article 2 : Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 8 septembre 2011,

LE PRÉFET,



Jean-François DELAGE

VU la délibération en date du 17 juin 2011 par laquelle le conseil municipal de SAINT-ESTEVE sollicite une modification des limites des huit bureaux de vote existants afin d'anticiper les urbanisations futures, sans pour autant modifier les adresses des bureaux, la localisation du bureau de vote n° 2 dans le musée du Mas Carbasse, initialement prévue pour être provisoire, devenant définitive pour l'avenir compte tenu des avantages obtenus grâce à ce transfert ;

VU la délibération du 9 juin 2011 par laquelle le conseil municipal d'ESPIRA DE L'AGLY demande le transfert du bureau de vote n° 2, situé au foyer du troisième âge, vers la salle « d'expression corporelle » de l'école maternelle « Les Lauriers Roses », sise allée Teulière, plus spacieuse, ce transfert ayant pour but de faciliter les conditions de dépouillement ;

VU la délibération par laquelle le conseil municipal de FONT-ROMEU/ODEILLO/VIA propose le transfert temporaire du bureau de vote numéro 1 (bureau centralisateur) situé actuellement dans l'hôtel de ville vers la Salle des Fêtes située à proximité immédiate, pendant le temps des travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment communal, prévus jusqu'en fin 2012 ;

VU la délibération par laquelle le conseil municipal de LLUPIA demande le transfert du bureau de vote actuel vers la salle Louis Amade (rue Jules Ferry) afin d'améliorer l'accessibilité des locaux aux personnes en difficulté et de faciliter les opérations de vote, compte tenu de la présence d'un parking ;

VU la délibération par laquelle le conseil municipal de SALSES le CHÂTEAU demande le transfert du bureau de vote N° 2, devenu trop exigü pour la capacité d'électeurs inscrits, vers la salle des Mariages, située Cour Carcassonne ;

VU la correspondance en date du 27 avril 2011 par laquelle M. le maire de THEZA signale le déplacement pérenne du bureau de vote de la commune vers les nouveaux bâtiments implantés 18 place de la Promenade qui abritent à présent l'hôtel de ville et les bâtiments administratifs ;

VU la demande de la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT qui, en date du 22 juillet 2011 sollicite une nouvelle dénomination pour la salle où est affecté le bureau de vote ;

VU les courriers de MM. les maires de TRESSERRE et PORT- VENDRES qui, respectivement les 16 février et 8 juillet 2011 signalent des modifications dans la localisation des emplacements d'affichage, ensemble les documents y annexés ;

CONSIDERANT que l'article 40 du code électoral prévoit l'intervention d'un nouvel arrêté en cas de modification du périmètre des bureaux de vote et qu'il convient donc de concrétiser les modifications sollicitées par les mairies avant la date du 31 août 2011 ;

CONSIDERANT qu'il convient de respecter les prescriptions de l'article R28 du code électoral et que certains transferts de bureaux de vote peuvent entraîner des changements d'implantation d'emplacements réservés à l'affichage électoral ;

SUR PROPOSITION de M. le sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfecture des PYRENEES-ORIENTALES,

- A R R E T E -

Article 1 - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux désignés en annexe au présent arrêté.

Dans le cas des cinquante cinq (55) communes comportant deux bureaux de vote au moins, le bureau centralisateur est déterminé dans l'annexe précitée par une couleur grisée.

Pour chaque bureau de vote, il est établi une liste électorale dressée par une commission administrative constituée par le maire ou son représentant, par un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet, et par un délégué désigné par le président du tribunal de grande-instance.

Article 2 - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article premier du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé pendant la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales, soit à partir du 28 février 2012, et la clôture suivante.
Cet arrêté demeure applicable en l'absence de toute nouvelle demande de modification.

Article 3 - Le nombre de bureaux de vote arrêté ce jour s'élève à **442 dont :**

- **271 bureaux de vote multiples** (répartis sur 55 communes)
- **171 bureaux de vote uniques.**

Article 3 - Le nombre d'emplacements d'affichage arrêté à ce jour s'élève à **504.**

Article 4 - Conformément à l'article R.28 du code électoral susvisé, la liste des emplacements d'affichage est jointe en annexe du présent arrêté.

Article 5 - L'arrêté antérieur du 11 août 2010 modifié est abrogé.

Article 6 - M. le sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales, les sous-préfets de Céret et de Prades, Mmes et MM. les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires concernés, à M. le président du tribunal de grande instance et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,
Pour le préfet, et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet


Emmanuel MOULARD

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
ALBERE (1)	66480	CERET	CERET	04	UNIQUE Mairie Saint Jean L'Aibère
ALENYA	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	BV1 - École primaire « Françoise Lopes-Girona » - Boulevard du 8 mai BV2 - Centre de Loisirs situé boulevard du 8 mai
AMELIE LES BAINS/ PALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	03 BV1 - Salle du conseil municipal - MAIRIE - 5 rue des Thermes BV2 - Salle des Petits Congrès - MAIRIE - 5 rue des Thermes BV3 - Mairie de PALALDA - Rue du Bac
ANGLES (les)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE Mairie - Salle des Mariages - Place du Coq d'Or
ANGOUSTRINE/MILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE Mairie - Salle du Conseil - 39 route des Pyrénées
ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE Mairie - 14 avenue de l'Hôtel de Ville
ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE Mairie - Rez-de-chaussée - Le Village
ARGELES SUR MER	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04	06 BV1 - Mairie - Allée F. Buisson (salle du conseil municipal) BV2 - Mairie - Allée F. Buisson (salle des mariages) BV3 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle Buisson - Nord) BV4 - Salle Philippe Poraud - (à côté de l'Hôtel de police) BV5 - Foyer du 3ème âge - rue du 14 juillet BV6 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle des Commissions) BV7 - Mairie - Allée F. Buisson (Salle Buisson - Sud) BV8 - Espace Waldeck Rousseau - chemin de Palau del Vidre
ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE Salle des Fêtes - place Monin
AYGUATEBIA	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE Mairie - Rue de la Mairie
BAGES	66670	PERPIGNAN	ELNE	04	03 BV1 - Salle Polyvalente - Rue Molière BV2 - Groupe scolaire - Route d'Ortaffa BV3 - École maternelle - 2 bis rue des Muscats
BAHO	66540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02 BV1 - Foyer rural - Place du 8 mai 45 BV2 - Foyer rural - Place du 8 mai 45
BAILLESTAVY	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE Maison d'animation - Plaça Nova
BAIXAS	66390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02 BV1 - Foyer rural - Rue des Cordiers BV2 - Salle Jordi au Château les Pins - Boulevard de la République
BANYULS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	04	UNIQUE Salle des Fêtes - 7 place de la République
BANYULS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	04	03 BV1 - MAIRIE - Salle du conseil municipal BV2 - MAIRIE - Salle des Mariages BV3 - MAIRIE - Salle Jean Jaures
BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	06 BV1 - Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo - Boulevard du 14 Juillet BV2 - Mas de l'ille - Salle 2 - Boulevard des Rois de Majorque BV3 - Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville - Boulevard du 14 Juillet BV4 - Mas de l'ille - Salle 4 - Boulevard des Rois de Majorque

COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
					BV5 - Hôtel de Ville - 1er étage - Boulevard du 14 juillet BV6 - Mas de l'ille - Boulevard des Rois de Majorque
BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	Maine au lieu-dit Le Village
BELESTA	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	Maine - 1 Place de la Mairie
BOLQUERE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	Mairie - 1 Place Pierre Patau
BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	01	BV1 - Salle des Fêtes - Place David Vidal BV2 - Salle des Fêtes - Place David Vidal BV3 - Mas Pams - Avenue de la Salanque BV4 - Mas Pams - Avenue de la Salanque BV5 - Mas Pams - Avenue de la Salanque BV6 - Mas Pams - Avenue de la Salanque
BOULG D AMONT	66130	PRADES	PRADES	03	Mairie - Ancienne salle de classe
BOULETERNERE	66130	PRADES	VINÇA	03	Salle des Fêtes Jules Gaspard - Place du 8 mai
BOULOU (LE)	66160	CERET	CERET	04	BV1 - Salle des Fêtes - Rue Arago BV2 - École primaire - Rue du 4 septembre BV3 - Maine - Avenue Léon-Jean Grégory
BOURG MADAME	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	Maine - Place de Catalogne
BROUILLA	66620	PERPIGNAN	THUIR	04	Immeuble Rouzaud
CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	Mairie - 10 avenue Lax
CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)	01	BV1 - Avenue du 19 mars 1962 - Centre culturel (Salle J.P. Cerdà) BV2 - Avenue de Château Roussillon - École Buffon BV3 - Avenue Célestin Freinet - École Prévert BV4 - Avenue Célestin Freinet - École Prévert
CAIXAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	BV5 - Avenue du 19 mars 1962 - Centre culturel (Salle J.P. Cerdà) BV6 - Avenue de Château Roussillon - École Buffon BV7 - Avenue Célestin Freinet - École Prévert
CALCE	66600	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	Salle municipale - Place de la mairie Maine - 12 Route d'Estagel
Code INSEE non attribué					
CALMELLES	66400	CERET	CERET	04	Bureau de la Maine - Lieu-dit Le Village
CAMELAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	Maine - La Plaine
CAMPOME	66500	PRADES	PRADES	03	Maine - La Place
CAMPOUSSY	66730	PRADES	SOURNIA	02	Mairie - 9 Carrer Nou
CANAVEILLES	66360	PRADES	OLETTE	03	Salle de la Mairie - Place de la Fontaine
CANET EN ROUSSILLON	66140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	BV1 - Hôtel de Ville annexe - Salle des Mariages - Avenue de Ste-Marie BV2 - École des Paquerettes - Impasse Xamma

COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
CANET EN ROUSSILLON (suite)					BV3 - École des Pâquerettes - Impasse Xamma BV4 - École des Pâquerettes - Impasse Xamma BV5 - École des Pâquerettes - Impasse Xamma BV6 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz
					BV7 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz BV8 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz BV9 - École Jean Mermoz - Impasse Mermoz BV10 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis BV11 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis BV12 - École des Myosotis - 2 rue des Myosotis
CANDOHES	66680	PERPIGNAN	TOULOUGES	01 06	BV1 - Salle polyvalente - 2, rue de la coulourmine BV2 - Salle polyvalente - 2, rue de la coulourmine BV3 - Salle des fêtes - 1, rue de la mairie BV4 - Salle plurivalente - Annexe école Panchot - 1, rue R. Escudier BV5 - Restaurant scolaire - rue des écoles BV6 - Centre de loisirs périscolaire- passage des droits de l'enfant
CARAMANY	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	Mairie - Place de la mairie
CASEFABRE	66130	PRADES	VINÇA	03	Mairie - Le Village
CASES DE PENE	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	Mairie - Salle polyvalente - Rue de l'Hôtel de Ville
CASSAGNES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	Mairie - 6 rue des Capitelles
CASTEIL	66500	PRADES	PRADES	03	Mairie - Rue du Canigou
CASTELNOU	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	Salle des Tilleuls (entrée du village) - Allée salle des Tilleuls
CATLLAR	66500	PRADES	PRADES	03	Ancienne Mairie - 29 rue d'En Haut
CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	Espace * Caporal François Fabre * - Salle Debussy
CAUDIES DE CONFLENT	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	Mairie - Le Village
CERBERE	66290	CERET	COTE-VERMEILLE	04	Mairie - 23 avenue Général de Gaulle
CERET	66400	CERET	CERET	04 06	BV1 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV2 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV3 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV4 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV5 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry BV6 - École Marc Chagall - Avenue Jules Ferry
CLAIRA	66530	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02 03	BV1 - Salle polyvalente - Impasse des Sports BV2 - Salle des Fêtes - Boulevard des Albères BV3 - Anciennes écoles - rue des écoles
CLARA-VILLERACH	66500	PRADES	PRADES	03 02	BV1 - Salle polyvalente - 1 rue des Vignes

COMMUNES	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	UNIQUE	BUREAUX DE VOTE
SCODALET	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	BV2 - 1 rue des Tilleuls - Villerach
COLLIoure	CERET	COTE VERMEILLE	04	02	Salles polyvalentes - Place de la République BV1 - Salle polyvalente du centre culturel - Rue Jules Michelet BV2 - Salle polyvalente du centre culturel - Rue Jules Michelet
CONAT	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Place du 8 mai 1945
CORBERE	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des fêtes - Rue de la mairie
					BUREAUX DE VOTE
CORBERE LES CABANES	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle du Conseil municipal - mairie - 13 rue Pomarola
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Bâtiment de la mairie - 36 Carrer d'Amunt
CORNEILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle Yves Gandou - mairie - 1 rue de la Poste
CORNEILLA DEL VERCOL	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Salle des Fêtes - Place de la République -
CORSAVY	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - Rue Barr d'Amont
COUSTOUGES	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie- Salle des Manages - Route des Ecoles
DORRES	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 4 Carrer Major
CLUSES (les)	CERET	CERET	04	UNIQUE	Salle Polyvalente
EGAT	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Salle des Fêtes - 1 place Colomines
ELNE	PERPIGNAN	ELNE	04	06	BV1 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire BV2 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire BV3 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire BV4 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire BV5 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire BV6 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire
ENVEITG	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 14 avenue de la Gare Internationale
ERR	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 1 carrer de l'Ajuntament
ESCARO	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'Eglise
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	BV1 - Salle Joan Cayrol - Salle des Fêtes - Allée Jean Teulière BV2 - Salle d'expression corporelle - Ecole maternelle - allée Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
ESTAGEL	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Salle Arago - Avenue du Docteur Torrelles - (à côté de la mairie)
ESTAVAR	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 6 place Sant Jumea
ESTOHER	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'Ecole
EUS	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Carrer de l'Ajuntament
EYNE	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Cal Marinnet
FEILLUNS	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 1 Place de la Mairie
FENOUILLET	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - La Vilasse
FILLOLS	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
FINESTRET	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Plaça del Firal

Annexe n°1 à l'arrêté du 25 août 2011
Bureaux de vote

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	UNIQUE	Mairie - 130 Rue de Saint-Thomas
66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 130 Rue de Saint-Thomas
66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 rue du Planas
66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 place de l'Eglise
66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - Les Cabanes
66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - 1 Cami de Serdinya
66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
NUMÉRO INSEE non attribué					
COMMUNES	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE	
ILLE SUR TET	PRADES	VINÇA	03	03	BV1 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin BV2 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin BV3 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin
JOCH	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
JUJOLS	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
LAMANERE	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - 9 Carrer del Cingla
LANSAC	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - 52 rue de la Mairie
LAROQUE DES ALBERES	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	BV1 - Mairie - Salle du Conseil municipal - Rue Carbonell BV2 - Salle polyvalente
LATOUR BAS ELNE	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	02	BV1 - Salle des Fêtes - rue Saint-Jacques BV2 - Cantine scolaire - Avenue Pierre Camps
LATOUR DE CAROL	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 6 place Carolane
LATOUR DE FRANCE	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - Salle des Fêtes - Avenue Guy Malé
LESQUERDE	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - 27 Grand Rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - Salle du conseil municipal - Promenade du Pré de la Ville
LLAURO	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - 1 place du Platane
LLO	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Route d'Eyne
LLUPIA	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle Louis Amade - rue la carrerassa
MANTET	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Place de la République
MARQUIXANES	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie- Salle de réunions - Rue des Écoles
MASOS (LOS)	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle des Fêtes - C.D. 24 - Llonet
MATEMALE	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 place de la Mairie
MAUREILLAS/ILAS ILLAS	CERET	CERET	04	03	BV1 - Foyer municipal, route de Las lillas BV2 - Foyer municipal, route de Las lillas BV3 - Annexe de la mairie - Las lillas
MAURY	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
MILLAS	PERPIGNAN	MILLAS	03	04	BV1 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse BV2 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse

Annexe n°1 à l'arrêté du 25 août 2011
Bureaux de vote

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Page 13

MOLITG LES BAINS	66500	PRADES	PRADES				UNIQUE	BV3 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse BV4 - Centre socio-culturel - Allée Henri Barbusse Maison communale - 5 Carretera del Coll de Jau
<i>Numéro INSEE non attribué</i>								
MONTALBA LE CHATEAU	66310	PRADES	VINÇA				UNIQUE	Mairie - 11 Cami d'ille
MONTAURIOL	66300	CERET	CERET				UNIQUE	Mairie - Le Village
MONTEBOLO	66110	CERET	ARLES SUR TECH				UNIQUE	Maine - 2 rue de l'Église
MONTESCOT	66200	PERPIGNAN	ELNE				UNIQUE	Salle des fêtes - 2 rue du Roussillon
MONTEQUIEU des ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER				UNIQUE	Mairie - Salle Jean Thubert - Grand Rue
MONTFERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH				UNIQUE	Mairie - Rue Principale
COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (O')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE			
MONT LOUIS	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	Mairie - boulevard Vauban			
MONTNER	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	Foyer rural - 15 rue de la République			
MOSSET	66500	PRADES	PRADES	03	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Balco de la Solana			
NAHUA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	Mairie - plaça Municipi			
NEFIACH	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	Salle des Fêtes - Le Forail			
NOHEDES	66500	PRADES	PRADES	03	Mairie - carrer dels pastours			
NYER	66360	PRADES	OLETTE	03	Mairie - place de la Mairie			
<i>Numéro INSEE non attribué</i>								
FONT ROMEU ODEILLO VIA	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	BV1 - Salle des fêtes d'Odeillo - avenue Pr Trombe - transfert temporaire jusqu'au 1er mars 2013 pour travaux- Le bureau de vote n°1 réintégrera ensuite la salle du Conseil Municipal			
OLETTE	66360	PRADES	OLETTE	03	BV2 - Groupe scolaire La Forêt - 1 allée des écoles			
OMS	66400	CERET	CERET	04	BV1 - Salle des Fêtes située sous les bureaux de la mairie - Av. Gal de Gaulle			
OPOUL PERILLOS	66800	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	BV2 - Ecole - mairie annexe de Évol - Place Ludovic Massé			
OREILLA	66360	PRADES	OLETTE	03	Mairie - salle polyvalente située au rez-de-chaussée Mairie - 22 avenue Pierre Estrac			
ORTAFAFFA	66560	PERPIGNAN	ELNE	04	Mairie - Salle polyvalente - Le Village			
OSSEJA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	Mairie - Salle du 3ème âge - Place du Clocher Mairie - place Saint Paul			
<i>Numéro INSEE non attribué</i>								
PALAU DE CERDAGNE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	Mairie - 15 rue du Marquis de Tilière			
PALAU DEL VIDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	BV1 - Mairie - Place de la République			
PASSA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	BV2 - Groupe scolaire - Chemin de Batipalmes Salle des Fêtes - Rue de la Tramontane			
<i>Numéro INSEE non attribué</i>								
PERPIGNAN	66000	PERPIGNAN	PERPIGNAN 1	02	BV1 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer			
			PERPIGNAN 1	02	BV2 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer			
			PERPIGNAN 1	02	BV3 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer			

COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
PERPIGNAN (suite)					
			PERPIGNAN 1	02	BV4 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer
			PERPIGNAN 1	02	BV5 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			PERPIGNAN 1	02	BV6 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			PERPIGNAN 1	02	BV7 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			PERPIGNAN 2	03	BV8 - Couvent des Minimes - Rue Rabelais
			PERPIGNAN 2	03	BV9 - Couvent des Minimes - Rue Rabelais
			PERPIGNAN 2	03	BV10 - École Jean Allo - Place Cassanyes
			PERPIGNAN 2	03	BV11 - École Jean Allo - Place Cassanyes
			PERPIGNAN 2	03	BV12 - École Jean Allo - Place Cassanyes
			PERPIGNAN 2	03	BV13 - Salle des Libertés - 3 rue Edmond Batisso
			PERPIGNAN 3	01	BV14 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 3	01	BV15 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 3	01	BV16 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
			CANTON DE (D')	CIRC.	
			PERPIGNAN 3	01	BV17 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 3	01	BV18 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Rue Paul Valéry
			PERPIGNAN 4	01	BV19 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano
			PERPIGNAN 4	01	BV20 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano
			PERPIGNAN 4	01	BV21 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano
			PERPIGNAN 4	01	BV22 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano
			PERPIGNAN 4	01	BV23 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano
			PERPIGNAN 4	01	BV24 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
			PERPIGNAN 4	01	BV25 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
			PERPIGNAN 4	01	BV26 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane
			PERPIGNAN 4	01	BV27 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane
			PERPIGNAN 4	01	BV28 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane
			PERPIGNAN 4	01	BV29 - Groupe scolaire Verfeuille - Rue de Villalongue dels Monts
			PERPIGNAN 4	01	BV30 - Groupe scolaire Verfeuille - Rue de Villalongue dels Monts
			PERPIGNAN 5	00	BV31 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV32 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV33 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV34 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV35 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV36 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV37 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 5	01	BV38 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez
			PERPIGNAN 6	03	BV39 - Hôtel de Ville - Place de la Loge - Salle Paul Alduy

COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
PERPIGNAN (suite)			PERPIGNAN 6	03	BV40 - Hôtel de Ville - Place de la Loge
			PERPIGNAN 6	03	BV41 - Salle polyvalente - 52 rue Maréchal Foch
			PERPIGNAN 6	03	BV42 - Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées
			PERPIGNAN 6	03	BV43 - Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées
			PERPIGNAN 6	03	BV44 - Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées
			PERPIGNAN 7	01	BV45 - Groupe scolaire Les Platanes - Rue des Dahlias
			PERPIGNAN 7	01	BV46 - Groupe scolaire Les Platanes - Rue des Dahlias
			PERPIGNAN 7	01	BV47 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			PERPIGNAN 7	01	BV48 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			PERPIGNAN 7	01	BV49 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			PERPIGNAN 7	01	BV50 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			PERPIGNAN 7	01	BV51 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Rosealie
			PERPIGNAN 7	01	BV52 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Rosealie
			PERPIGNAN 8	03	BV53 - Ecole Jean-Jacques Rousseau - Rue Courteline
		PERPIGNAN 8	03	BV54 - Ecole Jean-Jacques Rousseau - Rue Courteline	
PERTHUS (LE)			CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
			PERPIGNAN 8	03	BV55 - Ecole Jean-Jacques Rousseau - Rue Courteline
			PERPIGNAN 8	03	BV56 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse
			PERPIGNAN 8	03	BV57 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse
			PERPIGNAN 8	03	BV58 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse
			PERPIGNAN 8	03	BV59 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse
			PERPIGNAN 9	01	BV60 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre
			PERPIGNAN 9	01	BV61 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre
			PERPIGNAN 9	01	BV62 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre
			PERPIGNAN 9	01	BV63 - Groupe scolaire Émile Roudayre - Avenue Roudayre
			PERPIGNAN 9	01	BV64 - Mairie du Quartier Nord - Salle Polyvalente - Rue Jardins St Louis
			PERPIGNAN 9	01	BV65 - Mairie du Quartier Nord - Salle Polyvalente - Rue Jardins St Louis
			PERPIGNAN 9	01	BV66 - Mairie du Quartier Nord - Salle Polyvalente - Rue Jardins St Louis
	PEYRESTORTES			PERPIGNAN 9	01
			PERPIGNAN 9	01	BV68 - École du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat
66480		CERET	CERET	04	Mairie - salle du Conseil Municipal - avenue de France
66600		PERPIGNAN	RIVESALTES	02	Mairie - salle des mariages - Boulevard National
PEZILLA DE CONFLENT	66730	PRADES	SOURNIA	02	Mairie - Rue de la mairie
	66370	PERPIGNAN	MILLAS	03	BV1 - Centre culturel - Rue Ferdinand José BV2 - Centre culturel - Rue Ferdinand José
PIA	66380	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	BV1 - Salle Jean Jaurès - Avenue de Bompas BV2 - Salle Jean Jaurès - Avenue de Bompas

											BV3 – Salle Louis Torrelles – Parking Ste Anne – Rue Ste Anne BV4 – Ecole Louis Torcalis – Cantine scolaire – Rue Ste Anne
PLANES	66210	PRADES	MONT-LOUIS		03	UNIQUE					Mairie – Le Village
PLANEZES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE		02	UNIQUE					Mairie – 18 place de la République
POLLESTRES	66450	PERPIGNAN	TOULOUGES		01	03					BV1 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals BV2 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals BV3 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals
PONTEILLA-NYLS	66300	PERPIGNAN	THUIR		04	02					BV1 – Mairie de Pontella – Rue du Confient BV2 – Annexe mairie de Nyis – Avenue de Pollestres
PORTA	66780	PRADES	SAILLAGOUSE		03	UNIQUE					Mairie – 14 Route Nationale
PORTE PUYMORENS	66780	PRADES	SAILLAGOUSE		03	UNIQUE					Mairie – 1 place de la Mairie
PORT VENDRES	66680	CERET	COTE VERMEILLE		04	03					BV1 – Mairie – 8 rue Jules Pams BV2 – Centre culturel – place Castellane BV3 – Ecole maternelle – rue Aristide Briand
PRADES	66500	PRADES	PRADES		03	05					BV1 – Salle « Le Foirail » - Impasse du Foirail BV2 – Salle du Pessèbre ; Rue San Juan de Porto Rico BV3 – Salle Maternelle Pasteur
				Code postal			CANTON DE (D')		CIRC.		BUREAUX DE VOTE
PRADES (suite)											
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE		04	UNIQUE					BV4 – Salle Kitzingen – Plaine Saint-Martin BV5 – Salle El Geïcen – Rue de la Basse
PRATS DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA		02	UNIQUE					Mairie – Salle des Mariages – 6 rue Porte de France Mairie – 20 rue du Balcon de Fenouillèdes
PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET		02	UNIQUE					Salle des Fêtes – Place de la Fontaine Mairie – La Trinité
PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINÇA		03	UNIQUE					
PUYVALADOR	66210	PRADES	MONT-LOUIS		03	02					BV1 – Mairie de Puyvalador – 4 carter del Rentador BV2 – Salle polyvalente de Rieutort
PY	66360	PRADES	OLETTE		03	UNIQUE					Mairie – 12 place Saint-Paul
RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA		02	UNIQUE					Mairie – place de la commune Salle des fêtes
RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE		03	UNIQUE					Mairie – Place de la Mairie
RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE		02	UNIQUE					Mairie – route de Formiguères
REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS		03	UNIQUE					BV1 – Mairie – Le Village
REYNES	66400	CERET	CERET		04	02					BV2 – Immeuble communal « Les Échoppes du Pont » Salle des Fêtes – Rue de la Mairie Mairie – 3 route de Vinça
RIA SIRACH	66500	PRADES	PRADES		03	UNIQUE					
RIGARDA	66320	PRADES	VINÇA		03	UNIQUE					
Numéro INSEE non attribué											
RIVESALTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES		02	06					BV1 – Centre associatif et culturel – Place du Général de Gaulle

										BV2 - École Pons - Rue Émile Parès BV3 - Club du 3ème âge - Rue des Oiseaux BV4 - Mairie - Place de l'Europe (salle Riu) BV5 - Salle « Ami Club » - Avenue du Stade BV6 - Les Domes - Avenue de la Mame
RODES	66320	PERPIGNAN	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 4 Carrer Gran Centre culturel - Route de Fulla Mairie - Place Oliva				
SAHORRE	66360	PERPIGNAN	OLETTE	03	UNIQUE					
SAILLAGOUSE	66800	PERPIGNAN	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE					
ST ANDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	BV1 - Mairie (salle d'exposition) - 10 allée de la Liberté - B.P. 16 BV2 - Mairie (salle d'exposition) - 10 allée de la Liberté - B.P. 16				
ST ARNAC	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - 2 place de Centernach				
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - 3 carrer del Canigo				
ST CYPRIEN	66750	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	09	BV1 - Mairie - Rue Alexandre Dumas BV2 - École Noguères - rue Auguste Rodin BV3 - Halle à marée				
						BV4 - Salle Genin de Régnes - Avenue du Roussillon BV5 - École maternelle MET - Rue François Arago BV6 - École maternelle MET - Rue François Arago BV7 - Foyer des personnes âgées - Rue Mirabeau				
COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		BUREAUX DE VOTE				
ST CYPRIEN (suite)						BV8 - Yacht club - Quai Arthur Rimbaud BV9 - École Alain - Rue Albert Camus				
ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	08	BV1 - Mairie - Salle Jean Jaurès - 5 rue de la République BV2 - Musée du Mas Carbasse - place du Mas Carbasse BV3 - Salle Méditerranée - Place de la Méditerranée BV4 - Halle Frison Roche - Allée de la Méditerranée BV5 - Halle Frison Roche - Allée de la Méditerranée BV6 - Espace Léo Lagrange - Salle Condorcet - 231 av. Général de Gaulle BV7 - Espace Léo Lagrange - salle Dolto - 231 av. Général de Gaulle BV8 - Espace Saint-Mamet - Route de Perpignan Salle des Fêtes - Rue de la Mairie Salle polyvalente - Allée des Sports BV1 - Salle polyvalente - 19 rue Georges Clémenceau BV2 - Mairie - 53 avenue Maréchal Joffre				
ST FELIU D AMONT	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	BV1 - Gymnase Municipal - Rue Jean Mermoz BV2 - Gymnase Municipal - Rue Jean Mermoz BV3 - Salle Derroja - avenue Derroja				
ST FELIU D AVALL	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE					
ST GENIS DES FONTAINES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	02					
ST HIPPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	03					

ST JEAN LASSEILLE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle Marcel Cazeilles – 4 place de la République Centre socio-culturel -
ST JEAN PLA DE CORTS	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	
ST LAURENT DE CERDANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	Salle des Réunions/mariages – Rue de l'Eglise
ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SLQUE	02	07	BV1 -Foyer rural – Boulevard Nicolas Canal BV2 – École Joseph Cortada – Chemin de Leucate BV3 – École Pablo Casals – Avenue Pablo Casals BV4 – Salle Mannade – Boulevard Nicolas Canal BV5 – École Romain Vidal – Chemin de Leucate
						BV6 – Salle polyvalente – Chemin de Leucate (bureau 6) BV7 – Salle polyvalente – Chemin de Leucate
STE LEOCADIE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – place Michel Aris
STE MARIE	66470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	04	BV1 – Salle communale – Impasse du Boulodrome (village) BV2 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades Agora (plage) BV3 – Salle communale – Impasse du Boulodrome (village) BV4 –Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades Agora (plage)
ST MARSAL	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie – 2 rue du Panader
ST MARTIN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie – le Village
ST MICHEL DE LLOTES	66310	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie (salle des fêtes) – Venat de l'école
ST NAZAIRE	66570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	BV1 – Foyer Rural Jean Cortie BV2 – Foyer Rural Jean Cortie

COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
ST PAUL DE FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	BV1 – Foyer rural – Avenue Pèzières BV2 – Foyer rural – Avenue Pèzières
ST PIERRE DELS FORCATS		PRADES	MONT-LOUIS	03	Mairie – Grand Rue
SALEILLES	66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	BV1 -Mairie -salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945 BV2 – Mairie -salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945
SALSES LE CHATEAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	BV3 -Gymnase BV4 -Gymnase
SANSA	66360	PRADES	OLETTE	03	BV1 – Salle des Fêtes – rue Gaston Clos BV2 – Salle des mariages – cour Carcassonne
SAUTO	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	Mairie – Ancien presbytère
SERDINYA	66360	PRADES	OLETTE	03	Mairie – Rue Creueta Salle des fêtes
SERRALONGUE	66260	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	Mairie – 4 rue Abdon Poggi
SOLER (LE)	66270	PERPIGNAN	MILLAS	03	BV1 -Mairie (salle des Mariages) – Rue Paul Vaillant-Couturier BV2 – Salle des Fêtes

Annexe n°1 à l'arrêté du 25 août 2011
Bureaux de vote

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	UNIQUE	BUREAUX DE VOTE
66690	CERET	ARCELES SUR MER	04	02	BV3 - Salle Martin Vivés cloisonnée BV4 - Salle des Fêtes cloisonnée BV5 - Salle Martin Vivés cloisonnée
66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	BV1 - Salles des Fêtes 1 - Rue de la Sardane BV2 - Salle des Fêtes 2 - Rue de la Sardane
66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - place du village
66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Foyer Rural - R.D. 619 - Place de la République Salle polyvalente
66320	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 8 rue de la Mairie
66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	3 bis route d'Andorre
66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie - rue des rocailles
66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - 13 cami del Canigo
66720	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - place de la République
66230	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - route de la Liou
66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Avenue du Vallespir
66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Mairie - 18, place de la promenade
66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Salle Saint Génis - rue de la Soulane
66300	PERPIGNAN	THUIR	04	06	BV1 - Maison Jeunes et Culture - Salle Léon-Jean Grégory BV2 - Maison Jeunes et Culture - Salle du 3ème âge - Bd Grégory BV3 - Maison Jeunes et Culture - Salle du billard - Bd Grégory BV4 - Maison Jeunes et Culture - Salle Léon-Jean Grégory BV5 - École Michel Maurette
					BUREAUX DE VOTE
					BV6 - École Michel Maurette
			04	UNIQUE	Mairie - 2 rue des Écoureils
66300	PERPIGNAN	THUIR	02	03	BV1 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV2 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet BV3 - Groupe scolaire Jules Verne - Rue Alphonse Daudet
66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05	BV1 - Foyer des aînés - Place Abelanel BV2 - Salle des Fêtes - Avenue Jules Ferry
					BV3 - Salle polyvalente - Entrée côté place Abelanel BV4 - Salle polyvalente - Entrée parking de la de la Poste
					BV5 - Maison des associations - rez-de-chaussée- Espace Léo Lagrange - Place Abelanel
66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Place Nova
66130	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - route de Sournia

TRILLA	66220	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 5 place de la Mairie
TROILLAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle des Fêtes - Avenue des Albères
UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - place Oliva
URBANYA	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 2 carrer Gorró Blanc
VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - place du Général Casso
VERNET LES SAINS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - place de l'entente cordiale
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle Lannelongue (anciennement salle Jauffret) - 23 rue St Jacques
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	BV1 - Mairie - salle des fêtes - 22 avenue du Littoral BV2 - Salle Maréchal Joffé
VILLELONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	UNIQUE	Salle polyvalente
VILLEMOLAQUE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Foyer de la Salle des Fêtes - Place de la République
VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	04	02	BV1 - Salle des fêtes - 1 rue Général de Gaulle BV2 - Espace jeunes - avenue du Roussillon
VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	UNIQUE	Mairie - Salle du conseil municipal - Avenue du Canigou
VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Salle des fêtes Pierre Gipulo - 17 avenue Général de Gaulle
VINGRAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie - 7 place de la République
VIRA	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - rue de la fontaine
VIVES	66490	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie - 3 rue de la Mairie
VIVIER (LE)	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 8,10 rue principale

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
001	ALBERE (I')	66480	CERET	CERET	04	PANNEAUX place de la mairie
002	ALENYA	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	Place Henri Seyroux – GRILLES du Parc Ecoffier Rue du Paradis – MUR de la mairie
					01	Croisement de la rue des Compagnons et de l'avenue de Perpignan – PANNEAUX Boulevard du 8 mai – CLÔTURE du centre de loisirs
						Croisement de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue du Littoral ; GRILLES de l'école primaire
						Croisement de la route du Golf et de la route de Saint-Cyprien : PANNEAUX
						Croisement de la rue A. Bouille et de la rue P. Picasso : PANNEAUX
003	AMELIE LES BAINS/ PALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	Devant la mairie – 5 Rue des Thermes : PANNEAUX Ancien Théâtre de Verdure – Rue des Thermes : PANNEAUX Allée de la Liberté : PANNEAUX
						Devant la mairie de PALALDA – Rue du Sac – PANNEAUX
						Cami del Firal à PALALDA : PANNEAUX Super Amélie : PANNEAUX
						Boulevard de la Petite Provence : PANNEAUX
						Route de Céret – H.L.M. Estanyol : PANNEAUX
						Route du Col du Fourtou – devant la caserne des Pompiers : PANNEAUX
						62 Avenue du Vallespir – devant la crèche : PANNEAUX
004	ANGLES (les)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX implanté devant la mairie – Place du Coq d'Or
005	ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX implanté devant la mairie – 39 route des Pyrénées
006	ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	Cour de la mairie – Rue de l'Aqueduc
007	ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	02	PANNEAUX – Carrer de la Tourne
008	ARGELES SUR MER	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04	VILLAGE – Allée Ferdinand Buisson : PANNEAUX face à la MAIRIE VILLAGE – Rue de la Convention – PANNEAUX Angle rue du 14 juillet VILLAGE – PANNEAUX avenue du 8 mai, près du Rond-Point de Collioure VILLAGE – PANNEAUX devant le parking de la piscine VILLAGE – PANNEAUX place Gambetta, côté Centre Medical VILLAGE – Chemin de la Cérque – PANNEAUX face au cimetière VILLAGE – Rue du 14 Juillet – Rond-point de l'école Granotera
						VILLAGE – Avenue d'Hürth – PANNEAUX entre station d'essence et chemin de Palau
						VILLAGE – Avenue du Marasquer : PANNEAUX devant l'école primaire Curie-Pasteur
						PLAGE – Rond-point d'arrivée Plage : PANNEAUX côté parking des Plaines
						PLAGE – Avenue du Tech : PANNEAUX au rond-point Joie et Lumière
						PLAGE – Avenue du Grau : PANNEAUX à l'entrée du port municipale
						PLAGE – Parking place de l'Europe : PANNEAUX face aux bureaux de la police municipale
						PLAGE DU RACOU : avenue de la Torre d'en Sorra – PANNEAUX devant la résidence Comité de Talliefer

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
009	ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	PANNEAUX Bailis de la maine PANNEAUX Avenue de l'Alzine Rodone PANNEAUX - Route Nationale Can Parère
010	AYGUATEBIA	66360	PRADES	OLETTE	03	Rue de la Mairie - PANNEAUX sur le parking de l'entrée du village
011	BAGES	66670	PERPIGNAN	ELNE	04	PANNEAUX devant la mairie - Avenue Jean Jaures PANNEAUX devant la salle polyvalente - Rue Molière PANNEAUX devant l'école primaire - Route d'Ortrafa PANNEAUX devant l'école maternelle - 2 bis, rue des Muscats PANNEAUX sur la place du 8 mai 1945 PANNEAUX sur parking de la place de Guardia PANNEAUX implantés au lieu-dit Le Village
012	BAHO	66640	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	
013	BAILLESTAVY	66320	PRADES	VINÇA	03	
014	BAIXAS	66390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	PANNEAUX - Rue des Cordiers - sur mur de clôture du Foyer Rural PANNEAUX Avenue Marechal Joffre devant le mur attenant au Château les Pins
015	BANYULS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	04	PANNEAUX sur le mur du garage communal de la rue du Thou
016	BANYULS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	04	PANNEAUX face à la mairie - Avenue de la République Marché - PANNEAUX Angle de la rue du 14 juillet et de la rue St Sébastien PANNEAUX avenue de la Gare - Face à la résidence La Grande Bleue PANNEAUX sur l'avenue De Gaulle - au lieu-dit Pont du Puig del Mas PANNEAUX au Mas Reg à la route des Crêtes
017	BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	PANNEAUX face à l'hôtel de ville - boulevard du 14 juillet PANNEAUX implantés devant le Mas d'Ille - Bld des Rois de Majorque PANNEAUX implantés devant le Tennis Club - Avenue de la Coucalère PANNEAUX sur la place du village - Bld de la Côte Vermelle PANNEAUX devant le centre culturel Cocteau Marais - Avenue du Paquebot des Sables
018	BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	PANNEAUX installés sur la clôture extérieure du jardin de la maine
019	BELESTA	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	PANNEAUX posés sur le mur de la mairie - 1 place de la Mairie
020	BOLQUERE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX implantés devant la mairie - Place Pierre Patau PANNEAUX posés avenue du Serrat de l'Ours
021	BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	01	PANNEAUX implantés place David Vidal
022	BOULE D'AMONT	66130	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX situés Mas Pams, avenue de La Martine
023	BOULETNERE	66130	PRADES	VINÇA	03	PANNEAUX posés dans le parking situé à l'entrée du village PANNEAUX implantés au 6 bis, Carni Réal
024	BOULOU (LE)	66160	CERET	CERET	04	PANNEAUX devant la maine - Avenue Léon-Jean Grégory PANNEAUX situé Cours du Pic Estelle PANNEAUX sur l'Avenue d'En Carboneur
025	BOURG MADAME	66760	PRADES	SALLAGOUSE	03	PANNEAUX apposés sur la clôture de l'avenue Jean Moulin PANNEAUX apposés sur la clôture de la place Jean Jaures PANNEAUX de la rue Arago PANNEAUX de la rue du 4 septembre PANNEAUX sur la place de Catalogne - devant la mairie

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	
026	BROUILLA	66620	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX implantés devant le centre culturel PANNEAUX apposés sur la Place du Marché (rue Julien Panchot)	
027	CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX implantés sur le parking de la mairie - Avenue Lax EMPLACEMENTS sur le mur Carcassonne de l'avenue Lax	
028	CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)	01	PANNEAUX implantés devant l'Ecole Prévert - Avenue du Roussillon PANNEAUX posés devant les H.L.M. Las Bruixes - Avenue Freinet PANNEAUX situés dans l'avenue François Mitterrand PANNEAUX situés sur le parking de l'avenue de la Madeleine PANNEAUX devant la mairie - Place des Droits de l'Homme	
						PANNEAUX face à la pharmacie du Roussillon - Avenue de Perpignan	
						PANNEAUX de l'école Buifon - Rue du Périgord	
						PANNEAUX sur le boulevard Picasso - Coste Rouge	
						PANNEAUX apposés devant le centre commercial Bojoles - Av. Dauphiné	
						PANNEAUX érigés devant les ateliers municipaux - Av. Carbonnel	
						PANNEAUX au Mas Guérido - Angle rue Caquot et avenue Ampère	
						PANNEAUX devant le parking du Centre Culturel - Av. 19 mars 1962	
						PANNEAUX implantés devant le château d'eau de la rue du Périgord	
029	CAIXAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX sur la place de la Mairie	
030	CALCE	66600	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	PANNEAUX apposés route d'Estagel - devant la terrasse du café	
032	CALMEILLES	66400	CERET	CERET	04	PANNEAUX le long du mur communal - boulodrome - chemin de la Fontaine	
033	CAMELAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX sur le parking à côté de la mairie	
034	CAMPOME	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX implantés Route de la Castellane	
035	CAMPOUSSY	66730	PRADES	SOURNIA	02	PANNEAUX implantés face à la mairie - Carrer Nou	
036	CANAVELLES	66360	PRADES	OLETTE	03	PANNEAUX situés face à la mairie - Place de la Fontaine	
037	CANET EN ROUSSILLON	66140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	PANNEAUX posés place St Jacques - Face à la mairie PANNEAUX implantés impasse Xamma - face à l'école Piqueres / tennis PANNEAUX mis avenue de Catalogne, entre Posète et Fontaine PANNEAUX érigés impasse J. Mermoz - devant l'école JeanMermoz PANNEAUX apposés avenue E. Sauby, au droit de l'école des Myosotis PANNEAUX installés place de la Côte Radieuse - côté Est PANNEAUX posés face à l'Office de Tourisme - bd Tixador PANNEAUX - face à la salle polyvalente -2, rue de la Couloumine PANNEAUX - sur la place de la Marie PANNEAUX - face à l'école annexe J. Panchot - 1, rue R. Escudier PANNEAUX - 5, rue des écoles PANNEAUX - rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord PANNEAUX - rue de las Trignagues	
038	CANCHES	66680	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	06	
039	CARAMANY	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	01	PANNEAUX apposés place de la mairie (sur troncs des platanes et en façade de la mairie)
040	CASEFABRE	66130	PRADES	VINÇA	03	01	Utilisation du MUR du GARAGE, face à la mairie - le Village

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
041	CASES DE PENE	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	PANNEAUX sur le mur de clôture de l'école (places des écoles) + PANNEAUX mobiles
042	CASSAGNES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	PANNEAUX implantés devant la mairie - Rue des Capitelles
043	CASTEL	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX posés sur la place de la mairie
044	CASTELNOU	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	Panneaux sur le chemin des ateliers municipaux
045	CATLLAR	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX implantés sur le parking de la rue du Canigou PANNEAUX apposés devant les ateliers municipaux
046	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	PANNEAUX posés sur la place de la mairie
047	CAUDIES DE CONFLENT	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX installés face à l'ancienne école
048	CERBERE	66290	CERET	COTE VERMEILLE	04	PANNEAUX d'affichage avenue Général de Gaulle (face à la mairie)
049	CERET	66400	CERET	CERET	04	PANNEAUX implantés Av. Général de Gaulle - Devant service Jeunesse PANNEAUX situés devant Mériers d'Art St Roch - Bd Lafayette
						PANNEAUX avenue des Aspres - devant le terrain de pétanque du Pont
						PANNEAUX posés avenue d'Espagne
						PANNEAUX de l'avenue de la Gare
050	CLAIRA	66530	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	PANNEAUX implantés sur le parking des Tins PANNEAUX posés devant la salle des Fêtes - Bd des Alberes
						PANNEAUX installés devant la salle polyvalente dans l'impassé des Sports
051	CLARA-VILLERACH	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX appliqués sur les grilles des anciennes écoles situées rue des Ecoles PANNEAUX installés à Clara - 1 rue des Vignes PANNEAUX posés 1 rue des Tillais à Villerach
						PANNEAUX implantés à Clara - 1 rue de la Mairie
052	CODALET	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX apposés sur le mur latéral de la mairie sur la place de la République -
053	COLLIOURE	66190	CERET	COTE VERMEILLE	04	Utilisation de la clôture en tant que de besoin PANNEAUX rue de la République PANNEAUX Le Faubourg - sur la passerelle du Château Royal PANNEAUX au Centre culturel - rue Michelet
						PANNEAUX avenue Jacques Delcos
054	CONAT	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX installés sur le pont, au centre du village
055	CORBERE	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03	PANNEAUX apposés rue du Puits, sur l'aire de loisirs
056	CORBERE LES CABANES	66130	PERPIGNAN	MILLAS	03	PANNEAUX situés 13 rue Pomarola, face à la mairie
057	CORNEILLA DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX posés au Carrer del Canigou, face au lavoir communal
058	CORNEILLA LA RIVIERE	66550	PERPIGNAN	MILLAS	03	PANNEAUX implantés rue de l'Eglise, en face des numéros 2 et 4 PANNEAUX engés rue Clave Verte PANNEAUX posés Cité Beau Soleil
059	CORNEILLA DEL VERCOL	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	PANNEAUX situés rue des Ecoles
060	CORSAUVY	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	PANNEAUX situés devant la mairie - Rue Barr d'Amunt
061	COUSTOUGES	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	PANNEAUX implantés devant la maison transfrontalière - route des Ecoles
062	DORRES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX posés sur la place du Village
063	CLUSES (les)	66480	CERET	CERET	04	PANNEAUX posés à l'intersection entre le chemin vicinal et la R.D. 71B
064	EGAT	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX implantés 1 place de la Colombine

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
065	ELNE	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	10 PANNEAUX posés Bid Pablo Neruda PANNEAUX implantés avenue Paul Réig PANNEAUX situés place de l'Église PANNEAUX installés avenue Général de Gaulle PANNEAUX érigés sur la route de Latour Bas Elne PANNEAUX dressés devant la Cité Administrative - Boulevard Voltaire PANNEAUX posés sur la Route Nationale PANNEAUX implantés sur le parking du couvent PANNEAUX posés rue du Salita - Ancien abattoir PANNEAUX posés dans l'avenue des Poètes
066	ENVEITG	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01 PANNEAUX érigés sur la place de la Marine - 14 av. Gare internationale
067	ERR	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01 PANNEAUX implantés place de la Mairie
068	ESCARO	66360	PRADES	OLETTE	03	01 PANNEAUX installés devant la mairie - Rue de l'Église
069	ESPIRA DE L'AGLY	66800	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	03 PANNEAUX situés Place Jaupart - PANNEAUX - rue de Cases de Penne PANNEAUX - allée Teulière
070	ESPIRA DE CONFLENT	66320	PRADES	VINÇA	03	01 PANNEAUX apposés devant la mairie - Carrer Major
071	ESTAGEL	66310	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	01 PANNEAUX implantés devant la mairie - 6 avenue du Docteur Torrelles
072	ESTAVAR	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01 PANNEAUX posés Route de Livia
073	ESTOCHER	66320	PRADES	VINÇA	03	01 PANNEAUX érigés à l'entrée du village, au lieu-dit « Le Raig »
074	EUS	66500	PRADES	PRADES	03	01 PANNEAUX posés en bas du village près de l'arrêt de bus
075	EYNE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	02 PANNEAUX installés devant la mairie à Cal Martinet PANNEAUX posés à la station de ski, au pied des pistes
076	FEILLUNS	66730	PRADES	SOURNIA	02	01 PANNEAUX installés sur la place de la liberté
077	FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	01 PANNEAUX implantés sur la Route départementale 9E
078	FILLOLS	66500	PRADES	PRADES	03	01 PANNEAUX implantés au lieu-dit « Les Écoles »
079	FINESTRET	66320	PRADES	VINÇA	03	01 PANNEAUX devant l'église située place Santa Coloma
080	FONTPEDROUSE	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	01 Utilisation du MUR d'enceinte du bâtiment École/Mairie
081	FONTRABIOUSE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02 PANNEAUX installés face à la mairie - 1 rue du Planas PANNEAUX posé devant l'ancienne salle d'école d'Espoussouille
082	FORMIGUERES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	01 PANNEAUX implantés sur la place de l'Église (N° 1)
083	FOSSE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	01 Utilisation du MUR de la fontaine, sur la place publique
084	FOURQUES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	01 PANNEAUX sur la place de la mairie
085	FUILLA	66500	PRADES	PRADES	03	01 PANNEAUX collés sur le mur de l'école - au voisinage du Mieuu - sur la RD 6
086	GLORIANES	66320	PRADES	VINÇA	03	01 PANNEAUX situés sur la place de la Mairie
088	ILLE SUR TET	66310	PRADES	VINÇA	03	04 PANNEAUX localisés sur l'avenue Chopin, devant la salle « La Catalane » PANNEAUX implantés sur l'avenue Pasteur, devant le foirail PANNEAUX posés sur la route de Prades, devant le parking du stade PANNEAUX installés rue Jean-Baptiste Moynier - Square la Grimettesse
INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

089	JOCH	66320	PRADES	VINÇA	03	01	PANNEAUX installés à l'entrée du village. Carrer de l'Escola
090	JUJOLS	66360	PRADES	OLETTE	03	01	PANNEAUX apposés devant la mairie - Le Village
091	LAMANERE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	01	PANNEAUX posés sur le mur situé face à la mairie, à l'entrée du village
092	LANSAC	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	01	PANNEAUX enjoints devant la mairie - 52 rue de la Mairie
093	LAROQUE DES ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	01	LES PANNEAUX implantés sur la place de la mairie sont utilisés pour les deux bureaux de vote qui sont installés côte à côte
094	LATOIR BAS ELNE	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	03	PANNEAUX implantés devant la mairie - Avenue du Tech
095	LATOIR DE CAROL	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01	PANNEAUX focalisés dans la rue de l'Eglise
096	LATOIR DE FRANCE	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	01	PANNEAUX installés sur la place du Souvenir
097	LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	01	PANNEAUX implantés sur la terrasse existant entre l'Hôtel de Ville et la Poste
098	LLAGONNE(LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	01	PANNEAUX devant l'entrée de la salle des fêtes
099	LLAURO	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	01	PANNEAUX situés 14 rue des Censiers
100	LLO	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01	PANNEAUX installés devant la mairie - Route d'Eyne
101	LLUPIA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX enjoints au 13 Carrer de l'Are
102	MANTET	66360	PRADES	OLETTE	03	01	PANNEAUX implantés devant la salle des Fêtes Joan Cayrol
103	MARQUIXANES	66320	PRADES	VINÇA	03	01	PANNEAUX installés sur la place du Village
104	MASOS (LOS)	66500	PRADES	PRADES	03	01	PANNEAUX posés devant la mairie - 4 rue des Ecoles
105	MATEMALE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	01	PANNEAUX place la République
106	MAUREILLAS/LAS ILLAS	66480	CERET	CERET	04	02	PANNEAUX place de la Mairie PANNEAUX route de las Illas PANNEAUX - annexe mairie de Las Illas
107	MAURY	66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	01	PANNEAUX - place de la mairie
108	MILLAS	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	07	PANNEAUX avenue Jean Jaurès - Centre Socio Culturel PANNEAUX avenue Jean Jaurès - Moulin à huile PANNEAUX rue de l'île à l'angle de l'allée Edmond Michelet PANNEAUX rue du Stade
109	MOLITG LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	01	PANNEAUX boulevard Vaillant Couturier
111	MONTALBA LE CHATEAU	66310	PRADES	VINÇA	03	01	PANNEAUX à l'angle des rues Victor Hugo et Canal
112	MONTAURIOL	66300	CERET	CERET	04	03	PANNEAUX place du Bibés PANNEAUX rambia Pau Casals PANNEAUX installés au 11 Cami d'île PANNEAUX Mas KIRC PANNEAUX à côté de la Mairie PANNEAUX - Les Hostalets
113	MONTBOLO	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	01	PANNEAUX sur le parking face à la Mairie
114	MONTESCOT	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	01	PANNEAUX place des acacias- sur les grilles de l'école primaire
115	MONTESQUIEU DES ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	01	PANNEAUX apposés face à la salle Jean Thubert - Grand Rue
116	MONTFERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	01	PANNEAUX rue principale - Le lavoir
INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.		EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
117	MONT LOUIS	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	01	PANNEAUX boulevard Vauban

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
146	PORTA	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX implantés sur le parking communal de la RN 20
147	PORTE PUYMORENS	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX dressés sur la place de la Mairie
148	PORT VENDRES	66660	CERET	COTE VERMEILLE	04	PANNEAUX - Mur de soutènement - sous la rue Victor Hugo PANNEAUX - Mur de soutènement - rue Pasteur - Ecole Pasteur PANNEAUX - Mur de Soutènement - HLM Coma Saduille - bvd Bellevue PANNEAUX - Mur de soutènement - HLM Le Glacis - rond-point PANNEAUX - Intersection rue Henri Mitjaville et quai du Fanal PANNEAUX - Mur de soutènement - face à l'école maternelle Parés PANNEAUX - Mur de soutènement sous la place Castellane - rue Lambert Batlle PANNEAUX - Place dell'Obelisque - Mur d'enceinte de la Caserne du fer à cheval PANNEAUX - Hameau de Cosprons - aire de jeux PANNEAUX - Hôtel de ville - rue Jules Pams PANNEAUX - Centre Culturel - place Castellane
149	PRADES	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX - avenue du Général de Gaulle - Gare Routière PANNEAUX - chemin des castors - pont de chemin de fer PANNEAUX - rue San Juan de Porto Rico - Salle du Pessebre PANNEAUX - place de Catalogne PANNEAUX - avenue du chant des oiseaux PANNEAUX - avenue Louis Prat PANNEAUX - rue de l'Université catalane PANNEAUX - Le Foiral PANNEAUX - traversée du village - face à la cabine téléphonique Mur du lavoir - avenue des Fenouillettes PANNEAUX installés au lieu-dit « La Trinité » PANNEAUX sur mur de la mairie - carter del rentador - PUJVVALADOR PANNEAUX - Place de Puyvalador PANNEAUX - rue de la mairie - RIEUTORT PANNEAUX apposés devant la mairie, Place Saint Pau Mur du lavoir - camí d'el bací PANNEAUX installés contre le mur du lavoir communal PANNEAUX installés sur la place de la Mairie PANNEAUX sur le mur de la Mairie PANNEAUX installés au Pont de Reynès PANNEAUX au village PANNEAUX avenue d'En Cassa PANNEAUX apposés devant la mairie - 3 route de Vinça PANNEAUX - avenue Louis Blanc - place Chichet PANNEAUX - rue Pasteur PANNEAUX - avenue du languedoc PANNEAUX - avenue de l'Agly face au centre de secours
150	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	
151	PRATS DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02	
152	PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	
153	PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINÇA	03	
154	PUYVALADOR	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	
155	PY	66360	PRADES	OLETTE	03	
156	RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	02	
157	RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE	03	
158	RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	
159	REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	
160	REYNES	66400	CERET	CERET	04	
161	RIA SIRACH	66500	PRADES	PRADES	03	
162	RIGARDA	66320	PRADES	VINÇA	03	
164	RIVESALTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D)	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
	RIVESALTES (suite)					PANNEAUX – rue des albarros PANNEAUX – place du Général de Gaulle – Centre associatif et culturel
165	RODES	66320	PRADES	VINÇA	03	PANNEAUX – rue Emile Parés – Ecole Pons PANNEAUX – rue des oséaux – Club du 3ème âge
166	SAHORRE	66360	PRADES	OLETTE	03	PANNEAUX – place de l'Europe – Hôtel de Ville
167	SAILLAGOUSE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX – avenue du Stade – Salle « Ami Club » PANNEAUX – avenue de la Mame – Les Dômes
168	ST ANDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	PANNEAUX posés devant la mairie – 4 Carré Gran PANNEAUX installés route de Fajula PANNEAUX situés place Oliva
169	ST ARNAC	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	PANNEAUX installés dans le passage piétonnier: Impasse des Launiers PANNEAUX apposés contre le mur du cimetière, dans la rue de l'Union.
170	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX – place de l'Ormeau
171	ST CYPRIEN	66750	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	PANNEAUX posés place de la Bassa PANNEAUX situés rue Alexandre Dumas PANNEAUX situés rue Rodin -Ecole Noguères
						PANNEAUX situés quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 3 PANNEAUX situés dans l'avenue du Roussillon
						PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 5 PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 6 PANNEAUX situés dans la rue Mirabeau
172	ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	PANNEAUX situés Quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 8 PANNEAUX situés rue Albert Camus – Ecole Alain PANNEAUX – parking de la Mairie PANNEAUX – avenue Joliot Curie PANNEAUX – place de la Méditerranée
						PANNEAUX – allée de la Méditerranée – Halle Frison-Roche
						PANNEAUX – avenue Général de Gaulle – Parking Espace Léo Lagrange PANNEAUX – route de Perpignan – parking Espace St Marnet PANNEAUX – avenue de Rivesaltes – Château d'eau
						PANNEAUX – boulevard du Canigou – face à la Halle au Frais PANNEAUX – 3 avenue des Olympiades
173	ST FELIU D AMONT	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	PANNEAUX – avenue Georges Brassens PANNEAUX – La Piaçola
174	ST FELIU D AVALL	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	PANNEAUX – 114 avenue du Canigou PANNEAUX – place Général Barbotou PANNEAUX – avenue du Roussillon
175	ST GENIS DES FONTAINES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	PANNEAUX situés 19 rue Georges Clémenceau PANNEAUX posés au 53 avenue Marechal Joffre CLOTURE des ateliers municipaux

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	CANTON DE (D')	CIRC.	01	PANNEAUX implantés sur la place des Provinces Françaises PANNEAUX – rue Paul Riquet – clôture de la Mairie
176	ST HIPPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE		02	01	
								EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
177	ST JEAN LASSELLE	66300	PERPIGNAN	THUIR		04	01	PANNEAUX implantés 22 avenue de la Marie
178	ST JEAN PLA DE CORTS	66400	CERET	CERET		04	02	PANNEAUX – rond-point St Sébastien PANNEAUX – mur de la cour du bureau de Poste
179	ST LAURENT DE CERDANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE		04	04	PANNEAUX – route du Bac – parking de l'école PANNEAUX – rue de l'église – face à la mairie PANNEAUX – La Sort – mur de clôture de la chapelle PANNEAUX – La Forge del Mig – mur de clôture des gîtes PANNEAUX – avenue Joffre – Point Information Jeunesse PANNEAUX – route du Barcarès – rond-point de la gendarmerie PANNEAUX – avenue de la Côte Verte – Espace Vert Méditerranée PANNEAUX – avenue Alsace Lorraine – Lot. La Cruetta PANNEAUX – bvd de la Révolution – mur Pères PANNEAUX – Ecole Josphe Cortada PANNEAUX – Ecole Pablo Casals
180	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66260	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SLQUE		02	13	PANNEAUX – avenue de l'aviation – face à la coopérative vinicole PANNEAUX – route de Torrelles – devant la maison de retraite PANNEAUX – bvd Nicolas Canal – étude Bagnouls PANNEAUX – rue du bac – mur du stade PANNEAUX – chemin de Leucate – salle Polyvalente PANNEAUX – avenue Urbain Paret – Ecole Jules OUDET PANNEAUX localisés place Michel Ans PANNEAUX – avenue Jules Ferry – Ecole Primaire – village PANNEAUX – avenue des Marendes – plage PANNEAUX – rond-point de Latre de Tassigny – plage PANNEAUX – impasse du Bouloir – village PANNEAUX – route D 618 face au terrain de pétanque PANNEAUX – place du village – abribus PANNEAUX implantés sur le mur du cimetière communal. Avenue des Aspirés PANNEAUX – avenue d'Elne – mur du Parc Durand PANNEAUX – place de la République PANNEAUX – route de Cabestany – près du giratoire PANNEAUX – place St Pierre PANNEAUX – parking du supermarché PANNEAUX – place du foyer rural PANNEAUX – grande rue PANNEAUX situés Avenue de la Méditerranée, jardin de la Demoiselle PANNEAUX posés devant la mairie – Avenue de Perpignan PANNEAUX installés devant le cimetière, avenue du Canigou
181	STE LEOCADIE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE		03	01	
182	STE MARIE	66470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON		02	04	
183	ST MARSAL	66110	CERET	ARLES SUR TECH		04	01	
184	ST MARTIN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET		02	01	
185	ST MICHEL DE LLOTES	66310	PRADES	VINÇA		03	01	
186	ST NAZAIRE	66570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON		02	03	
187	ST PAUL DE FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET		02	03	
188	ST PIERRE DELS FORCATS		PRADES	MONT-LOUIS		03	01	
189	SALEILLES	66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE		02	06	

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
190	SALSÈS LE CHATEAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	PANNEAUX érigés devant le gymnase - Rue Louison Bobet PANNEAUX situés avenue des Crouzettes PANNEAUX posés devant le groupe scolaire G. Sand - Rue Follereau
191	SANSA	66360	PRADES	OLETTE	03	PANNEAUX installés devant le lavoir
192	SAUTO	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX - rue Creueta
193	SERDINYA	66360	PRADES	OLETTE	03	PANNEAUX installés sur le parking de la RN 116
194	SERRALONGUE	66260	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	PANNEAUX - rue de St Antoine - mur du lavoir municipal
195	SOLER (LE)	66270	PERPIGNAN	MILLAS	03	PANNEAUX - place de la République PANNEAUX - square Guy Malé
196	SOREDE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	PANNEAUX - rue des lilas - tennis municipal PANNEAUX - avenue de la République - stade municipal PANNEAUX - rue des nouvelles écoles - école François Arago PANNEAUX - rue de la coscolleda PANNEAUX - parking de la Mairie PANNEAUX - salle des Fêtes
197	SOUANYAS	66360	PRADES	OLETTE	03	PANNEAUX installés face à la mairie- place du village
198	SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02	PANNEAUX - route départementale n° 519
199	TALLET	66400	CERET	CERET	04	PANNEAUX - placette de la mairie PANNEAUX - rue des launers
201	TARERACH	66320	PRADES	SOURNIA	02	PANNEAUX - rue de l'église
202	TARGASSONE	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX - mur de la mairie 6 RUE des rocailles
203	TAULIS	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	PANNEAUX - mur de la mairie - camé del Canigo
204	TAURINYA	66500	PRADES	PRADES	03	PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
205	TAUTAVEL	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02	PANNEAUX - place de la Poste
206	TECH (LE)	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	PANNEAUX situés rue de la Fontaine
207	TERRATS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX - place de Verdun
208	THEZA	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	PANNEAUX installés face à la mairie - Rue de la Soulane
209	THUES ENTRE VALLS	66360	PRADES	OLETTE	03	PANNEAUX implantés devant la piscine municipale - Avenue Méditerranée
210	THUIR	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX devant la Maison Jeunes et Culture - Avenue Écoffier PANNEAUX devant l'École Maurette - Cité Vallespir
211	TORDERES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	PANNEAUX sur l'avenue Nabona PANNEAUX devant l'École de Musique - Place du Vieux Moulin PANNEAUX sur la place du Vieux Thuir PANNEAUX sur le parking du 8 mai PANNEAUX devant la salle communale - 2 rue des Écureuils

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	
212	TORREILLES	66440	PERPIGNAN	SAINTE LAURENT SALANQUE	02	02	PANNEAUX - avenue Georges Brassens - angle rue Alphonse Daudet- village PANNEAUX - Espace Capellans - boulevard de la plage - plage
213	TOULOUGES	66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05	PANNEAUX - place Abelanel PANNEAUX - avenue Maillot - le long de la façade de la mairie PANNEAUX - parking devant la Poste PANNEAUX - avenue de l'Achau PANNEAUX - parking de la salle des fêtes PANNEAUX - avenue de Perpignan PANNEAUX dans la rue du Pla del Rey PANNEAUX - place de l'Aire PANNEAUX - place de la Mairie Utilisation du MJR de l'école primaire PANNEAUX implantés sur la place de l'Eglise PANNEAUX - Hôtel de ville PANNEAUX situés place de l'Étoile PANNEAUX apposés sur le mur de l'escalier de l'église - Carrer Major PANNEAUX - place de l'entente cordiale PANNEAUX - placette du village - mur de la tour d'En Solennel PANNEAUX - place Marechal Joffre PANNEAUX - 22 avenue du littoral PANNEAUX érigés au lieu-dit « El Romaguer » PANNEAUX installés « Place de la République » PANNEAUX sur la place de la République PANNEAUX - place des 2 Catalogne - salle des fêtes PANNEAUX - avenue du Roussillon
214	TRESSERE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	
215	TREVILLACH	66130	PRADES	SOURNIA	02	01	
216	TRILLA	66220	PRADES	SOURNIA	02	01	
217	TROUILLAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	01	
218	UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01	
219	URBANYA	66500	PRADES	PRADES	03	01	
220	VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	01	
221	VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	03	01	
222	VERNET LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	01	
223	VILLEFRANCHE DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	01	
224	VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	
225	VILLELONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	
226	VILLEMOLAQUE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	01	
227	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	04	02	
228	VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	01	
230	VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	03	01	
231	VINGRAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	01	
232	VIRA	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	01	
233	VIVES	66490	CERET	CERET	04	01	
234	VIVIER (LE)	66730	PRADES	SOURNIA	02	01	

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

COMMUNE	BUREAU	NOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CODE POSTAL
ALENYA	1er bureau	M. Raymond CALAVERA	19, rue du Château d'Eau	ALENYA	66200
ALENYA	2ème bureau	Mme Claude COMTE	1, impasse de la Mer	ALENYA	66200
ALENYA	Liste générale	M. Jean TOUTRES	Place Henri Sayroux	ALENYA	66200
ANSIGNAN		M. Joël DELOS	1 rue de la Borde	ANSIGNAN	66220
BAGES	1er bureau	Mme Marie-Hélène GUEROULT née MUNOZ	16 avenue Jean Jaurès	BAGES	66670
BAGES	2ème bureau	Mme Danielle PEY	20 rue Adolphe THIERS	BAGES	66670
BAGES	3ème bureau	M. Augustin FERRER	26 rue Pablo Picasso	BAGES	66670
BAGES	Liste générale	M. Georges MENCION	14 rue des Micocouliers	BAGES	66670
BAHO	Liste générale	M. Michel LADRECH	5 rue du Pardal	BAHO	66540
BAHO	1er bureau	M. Jean-Pierre IGLESIAS	22 rue Sainte Lucie	BAHO	66540
BAHO	2ème bureau	M. Raymond CLAVEL	2, rue des Cigales	SAINT ESTEVE	66240
BAIXAS	1er bureau	Mme Georgette OUILLET née TORREILLES	4 boulevard de la Fontaine	BAIXAS	66390
BAIXAS	2ème bureau	Mme Marie-France STRAUMANN née BOBO	46 bd Sadi-Carnot	BAIXAS	66390
BAIXAS	Liste générale	Mme Renée FERRE née MEHAUT	53 rue Voltaire	BAIXAS	66390
BELESTA		M. Gérard JULIA		BELESTA	66720
BOMPAS	1er bureau	M. Jean-Claude POUGET	6, rue du Castillet	BOMPAS	66430

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

BOMPAS	2ème bureau	M. Gabriel ELIAS	4 avenue de Lamans	BOMPAS	66430
BOMPAS	3ème bureau	M. Jacques BLANCH	39, rue des Églantines	BOMPAS	66430
BOMPAS	4ème bureau	M. Christian AUGE	École Jean Moulin - Rue Honoré de Balzac	BOMPAS	66430
BOMPAS	5ème bureau	Mme Marie GUITER	63 avenue du Haut-Vernet	BOMPAS	66430
BOMPAS	6ème bureau	M. Claude MARCHAND	9 rue Victor Hugo	BOMPAS	66430
BOMPAS	Liste générale	M. André BARBÉ	12, rue du Château d'eau	BOMPAS	66430
BROUILLA		M. Émile GIMENEZ	10 rue des Genêts	BROUILLA	66620
CABESTANY	1er bureau	Mme Catherine WARTH	10 rue des caroubiers	CABESTANY	66330
CABESTANY	2ème bureau	M. Stéphane PAYA	6 avenue de Bretagne	CABESTANY	66330
CABESTANY	3ème bureau	M. Paul NACIO CASALIES	34, rue Julien Panchot	CABESTANY	66330
CABESTANY	4ème bureau	Mme Michèle GODFROY née ADELL	26, rue Pomarède	CABESTANY	66330
CABESTANY	5ème bureau	M. Pierre SANYAS	4, impasse des chênes verts	CABESTANY	66330
CABESTANY	6ème bureau	M. Joachim ASENCIO	41 rue du Lieutenant Gilles	CABESTANY	66330
CABESTANY	7ème bureau	M. Patrick SPERRING	5 impasse Louis Torcatis	CABESTANY	66330
CABESTANY	Liste générale	M. Pierre AGUERA	11, rue des Abricotiers	CABESTANY	66330
CAIXAS		Mme Nathalie RODA	Camp Grand	CAIXAS	66300
CALCE		M. Jean-Baptiste TEIXIDOR	10 Carrer de l'Empabat	CALCE	66600

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

CAMELAS	M. Yves FOURCADE	8, rue des Hironnelles	T'HIR	66300
CANET en ROUSSILLON	M. René BONNET	4 rue des Palmiers – Résidence Palacio – Bâtiment 3	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Mme Michèle CONSEIL née BERNY	17 rue du Levant – Résidence Port Soleil – Villa n° 2	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Jean-Claude MILAN	104 avenue des Hauts de Canet	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Marcel HENNEUSE	10 impasse Maurice Ravel	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Mme Brigitte MARTY née GIROD	16 Impasse Christophe Colom	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Jacques DELABRIERE	8 Promenade de la Côte Radieuse	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Mme Suzanne BECOULET née LEMITRE	2 rue de Grande Bretagne	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Jean-Luc HUBERT	3 rue de la Marinade	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Léon NUGERE	3 Impasse des Narcisses	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Michel BUSCAIL	35, avenue de la Figarasse	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Gérard MORA	1, rue du Grenache	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	Mme Françoise CAILLAUD	10 bis, rue des oliviers de Bohème	CANET en ROUSSILLON	66140
CANET en ROUSSILLON	M. Pierre ESCANDE	12 rue de la Galiote	CANET EN ROUSSILLON	66140
CANOHES	Mme Martine DENJEAN née ARMADA	13 rue de la Cave Coopérative	CANOHES	66680
CANOHES	M. Joseph TRILLES	21 rue du Carignan	CANOHES	66680

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

CANOHES	3ème bureau	M. Henri SALLES	Rue des Balcons de la Prade	CANOHES	66680
CANOHES	4ème bureau	M. Robert FOURTOU	20 rue des Abricotiers	CANOHES	66680
CANOHES	5ème bureau	M. Claude CAYUELA	4 rue des Cailles	CANOHES	66680
CANOHES	6ème bureau	M. Jean-Louis ROVIRA	22 rue de Billerach	CANOHES	66680
CANOHES	Liste générale	Mme Ginette HUGUET	Avenue de Perpignan	CANOHES	66680
CARAMANY		M. Claude VISMARA	21 rue des Acacias	CARAMANY	66720
CASES DE PENE		M. Raoul DA SILVA	9, rue des amandiers	CASES DE PENE	66600
CASSAGNES		M. Régis MUZEAU	43 rue du Canigou	CASSAGNES	66720
CASTELNOU		M. Francis COBO		CASTELNOU	66300
CAUDIES DE FENOUILLEDES		M. Jean Raoul PAYRE	rue de l'ermitage	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220
CLAIRA	1er bureau	Mme Martine BENITIERE née BEROARD	19 Rue Aristide Maillol	CLAIRA	66530
CLAIRA	2ème bureau	M. Claude LAPORTE	1 rue des Fauvettes	CLAIRA	66530
CLAIRA	3ème bureau	M. Joël GRANDJEAN	10 Carrer del Caball	CLAIRA	66530
CLAIRA	Liste générale	M. Jean-Pierre LEONARDI	5 rue des mésanges	CLAIRA	66530
CORBERE		Mme Nathalie CASELLAS née CLEMENT-EMRICH	10 rue de la Mairie	CORBERE	66130

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

CORBERE LES CABANES		M. Xavier FLORIMOND	5 lot Courmellane	CORBERE LES CABANES	66130
CORNEILLA DEL VERCOL		M Robert GINESTE	18 avenue Joffre	CORNEILLA DEL VERCOL	66200
CORNEILLA LA RIVIERE		M. Antoine SANZ	6 rue du stade	CORNEILLA LA RIVIERE	66170
ELNE	1er bureau	M. Manuel SANCHEZ	20 rue Pablo Neruda	ELNE	66200
ELNE	2ème bureau	Mlle Judith ARIVELO	4 rue du Béarn	ELNE	66200
ELNE	3ème bureau	M. René PAGES	3 rue Porte Balaguer	ELNE	66200
ELNE	4ème bureau	M. Gérard JACQUET	Boulevard Voltaire	ELNE	66200
ELNE	5ème bureau	Mme Joséfa GUIRAO	5 impasse du four	ELNE	66200
ELNE	6ème bureau	M. Henri HATTE	7 avenue des poètes	ELNE	66200
ELNE	Liste générale	M. Mecheri BELMEZOUAR	8 rue des cerisiers	ELNE	66200
ESPIRA DE L'AGLY	1er bureau	M. Jacques MOUSIN	34 rue Nationale	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESPIRA DE L'AGLY	2ème bureau	Mme Josiane NAVARRO née MUNDO	6 bis rue des genêts	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESPIRA DE L'AGLY	Liste générale	M. Manuel RUIZ	3 route de Vingrau	ESPIRA DE L'AGLY	66600
ESTAGEL		M. Michel FORNER	Impasse Danton	ESTAGEL	66310
FENOUILLET		Mme Rachel PAGES	La Vilasse	FENOUILLET	66220
FOSSE		M. Jean-Pierre BEGUE	Fourmagnas	FOSSE	66220
FOURQUES		M. Henri PARAIRE	1 rue des Jardins	FOURQUES	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

LANSAC		Mlle Corinne CORGOL		18 place de l'Église	LANSAC	66720
LATOUR BAS ELNE	1er bureau	M. André BOUSSAT		7 place des palmiers	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR BAS ELNE	2ème bureau	M. Francis PY		11 rue de la Malvoisie	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR BAS ELNE	Liste générale	M. BERTIC Rémy		9 rue du muscat	LATOUR BAS ELNE	66200
LATOUR DE FRANCE		M. Jean-Pierre DELONCA		23 avenue Général de Gaulle	LATOUR DE France	66720
LE BARCARES	1er bureau	Mme Annette MATRA		31 rue Jean-Sébastien Pons	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250
LE BARCARES	2ème bureau	Mme Huguette RAYSSAC née LAMARQUE		2 bd Emile Zola Résidence Patio des Minorquines	LE BARCARES	66250
LE BARCARES	3ème bureau	Mme Marie Hélène CHARLES		49 Résidence "Les Maisons du Barcarès"	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	4ème bureau	Mme Gisèle RONZONI née GRANDSAGNES		18 rue Amain Colas	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	5ème bureau	Mme Gillette RESTES née ALBAREL		138, résidence Les Villageoises	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	6ème bureau	Mme Colette DUPONT née TURPINAT		124, résidence Les Villageoises	LE BARCARES	66420
LE BARCARES	Liste générale	Mme Annie DUPONT née CARLIER		35B, résidence Les Etandines	LE BARCARES	66420
LE SOLER	1er bureau	Mme Simone PICAUD		66 avenue Jean Jaurès	LE SOLER	66270
LE SOLER	2ème bureau	Mme Anny GOUPIL née FOURNIER		1 rue du Général de Gaulle	LE SOLER	66270
LE SOLER	3ème bureau	M. René COUDOUGNAN		44 avenue Victor Hugo	LE SOLER	66270
LE SOLER	4ème bureau	M. Georges MONTFLEURY DE VILLENEUVE		36 rue des lilas	LE SOLER	66270

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

LE SOLER	5ème bureau	Mme Yvette LECHAUX née LELANN	23 rue Rosette Blanc	LE SOLER	66270
LE SOLER	Liste générale	M. Louis BOURREL	25, rue Paul Géraldy	LE SOLER	66270
LESQUERDE		Mme Éliane FOURCADE	24 Grand Rue du Capitoul	LESQUERDE	66220
LLAURO		Mme Agnès DELATTRE	3 impasse des acacias	LLAURO	66300
LLUPTIA		M. François MORA	1 rue des rosiers	LLUPTIA	66300
MAURY		Mme Carole JAUPART née DURAND	Lot la Flourine	MAURY	66460
MILLAS	1er bureau	Mme Jeanine SIBIEUDE née ROCAFORT	6 rue des remparts	MILLAS	66170
MILLAS	2ème bureau	Mme Renée CREMASCHI née TAGNERES	1 rue du 11 novembre 1918	MILLAS	66170
MILLAS	3ème bureau	M. Régis BIENAIME	Rue des Cerisiers	MILLAS	66170
MILLAS	4ème bureau	Mme Nadine SALES née FRANC	impasse de l'Ile	MILLAS	66170
MILLAS	Liste générale	Mme Sylvie LOPEZ née GUANABENS	22 rue de l'Ile	MILLAS	66170
MONTESCOT		Mme veuve Berthe DUCHATEAUX née HENNAUX	9 avenue Paul Valéry	MONTESCOT	66200
MONTNER		Mme Yvette CASENOVE	2 rue du puits neuf	MONTNER	66720
NEFIACH		M. Gilbert ADROGUER	Allée de Gironnelles (Route de Corbère)	NEFIACH	66170
OPOUL PERILLOS		Mlle Joëlle SOURIOUS	9 Rue de Saises	OPOUL PERILLOS	66600
ORTAFFA		M. Guy BENS	32 avenue des Albères	ORTAFFA	66560
PASSA		Mme Christelle GIRBAU née VERDAGUER	route de Fourques	PASSA	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

PERPIGNAN - Canton 1 -	B.V. 1 à 7	Mme Marie-Claire MALPAS LABRUSSE	15 rue du Tour de France	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 2	B.V. 8 à 13	M. Roger MAUFROY	595 Chemin des Jardins Saint-Jacques	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 3	B.V. 14 à 18	M. François CORCINOS	8 rue des Frères Montgolfier	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 4 -	B.V. 19 à 30	Mme Huguette GIRAUDEAU	5 rue des Gabriel	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 5 -	B.V. 31 à 38	Mme Simone ARGIOT	101 avenue William Shakespeare	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 6 -	B.V. 39 à 44	M. Daniel COZETTE	14 rue des Troubadours	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 7 -	B.V. 45 à 52	M. André DALICHOUX	27 rue des récifs	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 8 -	B.V. 53 à 59	Mme Maryse MAUFROY	595 Chemin des Jardins St Jacques	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Canton 9 -	B.V. 60 à 68	M. Jean-Claude CHAZEL	8 rue Etienne-Louis Boullée	PERPIGNAN	66000
PERPIGNAN - Liste Générale		M. Hubert LABAN DE NOELL	7 rue Pierre Ronsard	PERPIGNAN	66000
PEYRESTORTES		M. Jean-François BATLLO	24 Mas dels Chots	CABESTANY	66330
PEZILLA LA RIVIERE	1er bureau	M. Pierre ROULIN	7 impasse des Fenouillèdes	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	2ème bureau	M. Claude ROLLAND	3 impasse de la Bousquette	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PEZILLA LA RIVIERE	Liste générale	M. Jean PRATSEVALL	11 rue de la Liberté	PEZILLA LA RIVIERE	66370
PIA	1er bureau	M. Vincent ARAGON	54 rue Blaise Pascal	PIA	66380
PIA	2ème bureau	M. Denis ASSEMAT	20 place Pau Casals	PIA	66380

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

PIA	3ème bureau	M. Francis VERDAGUER	6, rue des Nymphes	PIA	66380
PIA	4ème bureau	Mme Annie MICHEL	Chemin de l'Etang Long	PIA	66380
PIA	Liste générale	M. Henri CALT	14, rue Jean Moulin	PIA	66380
PLANEZES		M. Georges JOURDA	traverse des vignes	PLANEZES	66720
POLLESTRES	1er bureau	M. Jean Pierre AURIAC	1 impasse du Levant	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	2ème bureau	M. Guy BUFORN	27, rue Victor Hugo	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	3ème bureau	M. Albert GOZAL	31, rue Lamartine	POLLESTRES	66450
POLLESTRES	Liste générale	M. Daniel TUR	5, imp. des Arbousiers	POLLESTRES	66450
PONTEILLA	1er bureau	Isidore ROVIRA	9 rue des Acacias	PONTEILLA	66300
PONTEILLA	2ème bureau	M. Louis ROSSIGNOL	10 rue des goélands	PONTEILLA	66300
PONTEILLA	Liste générale	M. Philippe XATARD	7 rue des muscats	PONTEILLA	66300
PRUGNANES		M. Simon TRIBILLAC	2 rue des Collines	PRUGNANES	66220
RASIGUERES		M. Alain PIQUEMAL	2 route de Caramany	RASIGUERES	66720
RIVESALTES	1er bureau	Mme Olga GIL née SAVARIN	7 avenue Ledru Rollin	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	2ème bureau	Mme Renée DELCLOS	3 rue des Muscats	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	3ème bureau	Mme Raymonde MAMIQUE	30 rue Louis Torçatis	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	4ème bureau	Mme Antoinette ESQUERRE née NADAL	1 rue Émile PARES	RIVESALTES	66600

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

RIVESALTES	5ème bureau	Mme Anne-Marie MACARY	14 rue Cuvier	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	6ème bureau	Françoise ARGIOT	19 avenue Gambetta	RIVESALTES	66600
RIVESALTES	Liste générale	M. Arthur MOREEL	6 rue des Muscats	RIVESALTES	66600
SAINT ARNAC		M. Daniel GERBE	1 impasse Jacques de Molay	SAINT ARNAC	66220
SAINT CYPRIEN	1er bureau	André LAURENT	11 rue Camille Pissarro	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	2ème bureau	Mme Aline BOIX épouse MOSER	5 rue Sully Prud'home	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	3ème bureau	M. Georges PREVOTEAU	rue Heitor Villa Lobos – 213 Hameau des bougainvilliers	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	4ème bureau	M. Claude KALBE	20, rue Marcel Aymé	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	5ème bureau	Mme Marie-Claude RAMOND	2, Impasse Gaudi	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	6ème bureau	Mme Isabelle LARREGLE épouse FALGARONNE	2 rue Jacques Brel	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	7ème bureau	Mme Jeanne VALENTINI	10 rue Condorcet – Port des sables bât A appt n° 54	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	8ème bureau	M. Robert ALCOUFFE	22 rue Henry Bordeaux – Résidence Les Tamaris	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	9ème bureau	M. Robert TUBERT	6 rue Adolphe Thiers	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT CYPRIEN	Liste générale	Mme Jacqueline PESCE née LEMAIRE	1 rue d'Arménie	SAINT CYPRIEN	66750
SAINT ESTEVE	1er bureau	M. Gilles LAMARQUE	4 rue François Mitterand	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	2ème bureau	M. Ildefonso DE LA TORRE	5 avenue du Balcon du Canigou	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	3ème bureau	Mme Marie-Jacqueline DUGUET née COUSSEN	16 rue de Batère	SAINT ESTEVE	66240

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

SAINT ESTEVE	4ème bureau	Mme Marlène LANNES	26 bis, avenue de Baixas	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	5ème bureau	M. Alain PAGES	4, rue Jules Mansard	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	6ème bureau	M. Alain TELLIEZ	7 rue de Mariailles	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	7ème bureau	Mme ANNIE HEBRARD née DEQUESNES	17 avenue de Baixas - Appart. 25 - Clos Polmarole	SAINT-ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	8ème bureau	Jacques DURAL	14 rue de l'Aurore	SAINT ESTEVE	66240
SAINT ESTEVE	Liste générale	M. Roland GIRAUD	109 avenue de Rivesaltes	SAINT ESTEVE	66240
SAINT FELIU D'AMONT		Mme Hélène ORTIZ née SURJUS	1 impasse de la rivière	SAINT FELIU D'AMONT	66170
SAINT FELIU D'AVALL		M. Michel CASES	14 avenue du Canigou	SAINT FELIU D'AVALL	66170
SAINT HIPPOLYTE	1er bureau	M. Gilles GIRBEAU	7 rue Jean Guiter	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT HIPPOLYTE	2ème bureau	Mme Simone RICARD	22 avenue Paul Riquet	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT HIPPOLYTE	3ème bureau	M. Michel BARTRINA	10 rue de la Fontaine	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT HIPPOLYTE	Liste générale	Mme Patricia OGER née JACQUEMIN	6 rue du grégal	SAINT HIPPOLYTE	66170
SAINT JEAN LASSEILLE		M. Guy FRAUDET	26 rue des Albères	SAINT JEAN LASSEILLE	66300
SAINT LAURENT DE SALANQUE	1er bureau	Mme Olga LAFITTE BERDOT née LLOANCY	14 rue Rabelais	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	2ème bureau	M. Reinhard YVOREL	16, rue Georges Braque	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINT LAURENT DE SALANQUE	3ème bureau	M. Henri GRAU	10 rue Albert Bausil	SAINT LAURENT DE SALANQUE	66250

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

SAINTE LAURENT DE SALANQUE	4ème bureau	M. Jean-Paul ALBA	2 rue Georges Bizet	SAINTE LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINTE LAURENT DE SALANQUE	5ème bureau	M. Etienne VIZER	23 rue Jean Cocteau	SAINTE LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINTE LAURENT DE SALANQUE	6ème bureau	M. Robert BEDRIGNANS	9 rue Hector Berlioz	SAINTE LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINTE LAURENT DE SALANQUE	7ème bureau	M. Michel MARCHANDISE	20 rue Gutenberg	SAINTE LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINTE LAURENT DE SALANQUE	Liste générale	M. Claude CHECHIN	34 rue J.S. Pons	SAINTE LAURENT DE SALANQUE	66250
SAINTE MARTIN DE FENOUILLET		Mme Christine SIRE		SAINTE MARTIN DE FENOUILLET	66220
SAINTE NAZAIRE	1er bureau	Mme Nicole FORT	4, rue Charles Gounod	SAINTE NAZAIRE	66570
SAINTE NAZAIRE	2ème bureau	M. Serge JAMPY	29 rue du Carignan	SAINTE NAZAIRE	66570
SAINTE NAZAIRE	Liste générale	M. Jean-Claude ROBERT	14 avenue de Cabestany	SAINTE NAZAIRE	66570
SAINTE PAUL DE FENOUILLET	1er bureau	M. Francis CARMONA	19 rue de l'Espoir	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINTE PAUL DE FENOUILLET	2ème bureau	M. Philippe LEBRUN	11 avenue du 16 Août 1944	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINTE PAUL DE FENOUILLET	Liste générale	M. Bernard TISSANDIER	3 Lotissement les Amandines	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	66220
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE		Mme Marie-Christine CEBOLLERO née JALABERT	1 impasse des Aybrines	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300
SAINTE MARIE	1er bureau	Mme Maddy ALBRECHT	30 rue des platanes	SAINTE MARIE	66300
SAINTE MARIE	2ème bureau	Mme Reine SOLONA née BADIE	8 Allée des Pourpriers	SAINTE MARIE	66470

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

SAINTE MARIE	3ème bureau	M. Henri ROUX	11, rue des Amandiers	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	4ème bureau	Mme Brigitte CARLES	13 avenue du Stade	SAINTE MARIE	66470
SAINTE MARIE	Liste générale	M. Gilbert BERDAGUE	10 allée des coquelicots	SAINTE MARIE	66470
SALEILLES	1er bureau	M. Daniel GRANIER	11 rue Goya	SALEILLES	66280
SALEILLES	2ème bureau	M. Fernand BUISSON	11 rue Jules Guesde	SALEILLES	66280
SALEILLES	3ème bureau	Mme Marie-Madeleine DILLAT- BEFFARA	52, avenue de la Libération	SALEILLES	66280
SALEILLES	4ème bureau	M. Lucien DENIS	12 rue du fer à cheval	SALEILLES	66280
SALEILLES	Liste générale	Mme Pascaline FAJON	5 avenue des Crouettes	SALEILLES	66280
SALSES LE CHÂTEAU	1er bureau	M. Émile GOUAZE	35 avenue du Roussillon	SALSES LE CHÂTEAU	66600
SALSES LE CHÂTEAU	2ème bureau	M. Alban ANDREU	25 avenue de Catalogne	SALSES LE CHÂTEAU	66600
SALSES LE CHÂTEAU	Liste générale	M. Jean GISPERT	7 rue du Canigou	SALSES LE CHÂTEAU	66600
TAUTAVEL		M. Jean LLERAS	rue Ledru Rollin	TAUTAVEL	66720
TERRATS		M. Albert KORPAL	6 impasse du Contrapas	TERRATS	66300
THEZA		M. Robert FAUBEL	10 rue des jacinthes	THEZA	66200
THUIR	1er bureau	M. Francis NOGUER	3 rue des Rossignols	THUIR	66300
THUIR	2ème bureau	M. Moïse, Hubert BOUCRIS	19 rue du Péric	THUIR	66300
THUIR	3ème bureau	M. Edmond PROST	6 rue Sant Marti	THUIR	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

THUIR	4ème bureau	Mme Nicole MON	19, Balcon de l'Aspre	THUIR	66300
THUIR	5ème bureau	M. Guy AUBERT	20 Avenue Fauvelle	THUIR	66300
THUIR	6ème bureau	Mme Denise RUIZ	17, rue des Platanes	THUIR	66300
THUIR	Liste générale	M. Philippe COULANGE	5, rue des Marguerites	THUIR	66300
TORDERES		M. Édouard GAYRAL	Route de Fourques	TORDERES	66300
TORREILLES	1er bureau	M. Philippe PILLARD	6 rue des roses	TORREILLES	66440
TORREILLES	2ème bureau	Mme Nassera ZOZOR née MAZOUZI	7 les Patios de Torreilles	TORREILLES	66440
TORREILLES	3ème bureau	M. Jean-Pierre HAUW	16 lotissement Les Eglantiers	TORREILLES	6440
TORREILLES	Liste générale	Mme Michelle DEHORTER	1 rue Pau Casals	TORREILLES	66440
TOULOUGES	1er bureau	M. Antoine FONS	13 rue Pau Casals	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	2ème bureau	M. René JUSTAFRÉ	826 Chemin de las Palabas	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	3ème bureau	M. Claude PEJOUAN	14 rue Fénelon	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	4ème bureau	M. Claude CERVANTES	15 rue Edouard Vaillant	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	5ème bureau	M. Alain CASTELLA	4, rue Federico Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TOULOUGES	Liste générale	M. Patrick BARTHE	6, rue Garcia Lorca	TOULOUGES	66350
TRESSERRE		M. Jean PAGES	4 avenue des Tamaris	TRESSERRE	66300
TROUILLAS		M. Sauveur SCUIEREB	14 rue des Chasselas	TROUILLAS	66300

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2011 au
31 août 2012
ANNEXE à l'arrêté du
31 août 2011

VILLELONGUE SALANQUE	1er bureau	Mme Marguerite JOLY née BLAD	7 rue des tilleuls	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	2ème bureau	Mme Laure MONELLS née AULET	20 rue Adrien Pia	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLELONGUE SALANQUE	Liste générale	Mme Dolores ALMAR née PUJADAS	7 rue Chateaubriand	VILLELONGUE SALANQUE	66410
VILLEMOLAQUE		Mme Mugnette BEGHIN	5 bis, rue de Madeloc	VILLEMOLAQUE	66300
VILLENEUVE DE LA RAHO	1er bureau	M. Raoul GOURDIOLE	1 rue du Souvenir	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	2ème bureau	Mme Marie BARDE née SANAC	12 rue du Souvenir	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RAHO	Liste générale	Mme Catherine PELRAS née BAYLET	23 rue des aubépines	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180
VILLENEUVE DE LA RIVIERE		M. Yves-Claude BOUTROUX	16 Cami Real	VILLENEUVE DE LA RIVIERE	66610
VINGRAU		Mme SELLES Danielle	25 rue du Stade	VINGRAU	66600
VIRA		M. Richard HENRIC	19 route de Boucheville	VIRA	66220

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des collectivités locales

Bureau
du contrôle administratif
et de l'intercommunalité

Perpignan, le 8 septembre 2011

Dossier suivi par :

Isabelle FERRON
☎ : 04.68.51.68.46
☎ : 04.68.35.56.84
✉ :
isabelle.ferron@pyrenees-orientales.gouv.fr

Référence: AP modif
statuts CC Salanque sept
2011.odt

ARRETE N°

portant modification des statuts de la Communauté de communes Salanque Méditerranée

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'honneur,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5214-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°4094/96 du 23 décembre 1996 portant création de la communauté de communes Salanque Méditerranée ;

VU ensemble les arrêtés ultérieurs portant modification de composition et de compétences de la communauté de communes ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres se prononcent favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes Salanque Méditerranée ;

Considérant que les conditions de délai et de majorité prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont réunies ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales :

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇒ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>
⇒ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 : Est autorisé le transfert du siège social de la Communauté de communes Salanque Méditerranée, à l'adresse suivante :

Communauté de communes Salanque Méditerranée
41 Chemin du Mas Bordas
Zone Artisanale Claira
66530 CLAIRA

ARTICLE 2 : Est autorisée la modification des statuts de la Communauté de communes Salanque Méditerranée comme il suit :

Développement économique :

- aménagement entretien et gestion des zones d'activités industrielles commerciales ou tertiaires qui sont d'intérêt communautaire : sera considérée comme d'intérêt communautaire toute zone d'activité créée à compter du 1^{er} janvier 2007 et d'une superficie de 30 hectares minimum, dont la zone Carrefour Espace Roussillon fait partie.

- Entretien et gestion de la Zone Gran Selva à Claira
- Entretien et gestion de la Zone artisanale Chemin de l'Etang long à Pia.
- Réalisation de toute étude en vue du développement économique
- Action de prospection dans le domaine économique
- Observatoire du foncier (analyse des flux et de la consommation du foncier)...

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur et plan local d'aménagement concerté.
- Création, aménagement, gestion et entretien des ZAC d'une superficie de 25 hectares minimum réalisées à compter du 1^{er} janvier 2007.
- Plantation, élagage, entretien, traitement, arrachage des platanes.

Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en place d'un service d'information sur les aides à l'amélioration de l'habitat.
- Coordination et concertation entre les communes membres en vue d'une répartition cohérente du logement social sur le territoire communautaire.

Accueil des gens du voyage :

- acquisition et gestion de l'aire d'accueil existant sur le territoire de Pia.

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Voies piétonnes en dehors des agglomérations urbaines.
 - Pistes cyclables en liaison interurbaines en dehors des agglomérations.
 - Chemins de randonnée touristique et de découverte pédestre, cyclables ou équestres.
 - Voies piétonnes en dehors des agglomérations urbaines.
 - Pistes cyclables en liaison interurbaine en dehors des agglomérations.
 - Chemins de randonnée touristique et de découverte pédestre, cyclables ou équestres.
- Les voiries mentionnées ci-dessous seront considérées comme étant d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2007

PIA	CLAIRA
Chemin de l'étang long	Chemin de la grange
Chemin des carrettes	Chemin du pas d'en poussou
Cami de las nogueres	Chemin de Clairà à Villelongue
Carrer de las nogueres	Chemin de Villelongue à St Laurent
Chemin de la poudriere	Chemin de Clairà à Torrellas
Chemin de la grange	Chemin de Clairà à St Laurent
Chemin de la guardiole	Chemin du mas d'en Bordas
Chemin de Pia à Torrellas	Chemin de St Pierre
Chemin de Clairà	Chemin du pas de la ville
Chemin de saint pierre	Chemin de Clairà à Salses
Chemin des juifs	Chemin du moulin
Chemin de Pia à Rivesaltes	Chemin del pou cramat
Chemin de la salut	Chemin de St Jacques
Chemin de la cave coopérative	Chemin de Clairà à Rivesaltes
Chemin dit ancienne route de Perpignan	Ancien chemin de Rivesaltes à St Laurent
Chemin du pas de saint jaume	Chemin de Carrefour à l'Agly
contres allées RN9	Chemin Saint Jaumes du Crest
Chemin de l'ortolane	
Rue Sainte Anne	
Cami Petit	

- Les voiries mentionnées ci-dessous seront considérées comme étant d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2011.

SALSES LE CHÂTEAU	
Rues	Chemins
a) Avenue principale	❖ Chemin de Salses à Garrieux V02
b) a) Carrefour Sud Avenue de Catalogne	❖ Chemin de Salses à Clairà V04
c) b) Avenue Général de Gaulle à Xavier Llobère	❖ Chemin de Rivesaltes V05
d) c) Xavier Llobère à Armand Claret	❖ Chemin C301 à RD 900 / R77 à C4
e) Avenue François Tuban	❖ Chemin Pedre Rodone à Garrieux
f) Rue Gaston Clos	❖ Chemin de Garrieux à l'Etang R 95
g) Boulevard Jean Jaures	❖ Rond point de Saint Hippolyte à St Epura R104 / R107
h) Boulevard Jules Ferry	❖ C6 Route d'Opoul au lieu dit au dessus du moulin C6
i) Avenue Saint Gauderique à VC N°15	❖ Chemin du Mas Pechot au Mas Vespeille
j) Avenue du Château	❖ Chemin Mas Vespeille à la route 26 Route de Vingrau
k) Allée Sainte Colombe	❖ Chemin de l'Etang

l) Avenue principale	❖ Chemin de Salses à Garrieux V02
	❖ Chemin de Salses à Clairà V04

Equipements sportifs et touristiques d'une valeur supérieure à 500 000 € réalisés après le 1^{er} décembre 2006

Les salles polyvalentes suivantes sont déclarées d'intérêt communautaire : - salle polyvalente impasse des sports à Clairà

- salle polyvalente à Pia Chemin de la Poudrière
- salle polyvalente de Salses le Château

Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Lutte contre la divagation des animaux errants

Aide au sport collectif de haut niveau.

- Pour bénéficier de cette qualification une équipe devra répondre à certains critères à savoir :
- Evolution dans un championnat ayant pour territoire géographique le territoire national,
- Compter dans ses rangs tout ou partie de joueurs professionnels ou semi professionnels,
- Avoir une dénomination faisant apparaître en principal les termes « Salanque Méditerranée ».

Domaine scolaire :

La Communauté de Communes exerce la compétence restauration scolaire d'où est exclu le service local cantine.

Eclairage public

Débroussaillage, entretien des francs bords des routes d'intérêt communautaire, réalisation de coupe feux afin de protéger la population, nettoyage de terrains à risques en bordure d'habitations.

ARTICLE 3: Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le président de la Communauté de communes SALANQUE MEDITERRANEE, Messieurs les maires des communes membres ainsi que M. le Trésorier de la communauté de communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Signé : Le Secrétaire Général
Jean-Marie NICOLAS

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Service des Ressources
Humaines et des Moyens**
Bureau du Budget et de la Logistique
affaire suivie par : Murielle MESTRES
Tel : 04.68.51.67.12
Fax: 04.68.51.66.02
murielle.mestres@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant déclassement d'un bien dépendant du domaine public ferroviaire
sur le territoire de la commune de Ortaffa**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82.1153 du 30 décembre 1982, notamment son article 20 ;

VU le décret n° 83-816 du 13 septembre 1983 modifié, relatif au domaine confié à la SNCF, notamment son article 17 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 1984 fixant à 300 000 € le montant de la valeur des immeubles dépendant du domaine public ferroviaire gérés par la S.N.C.F., au dessous duquel les décisions de déclassement de ces immeubles sont prononcées par le préfet, modifié par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2001 ;

VU la circulaire ministérielle du 2 juillet 1984, relative à la gestion du domaine immobilier confié à la S.N.C.F. ;

VU la demande présentée par la S.N.C.F le 16 août 2011 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : Est reconnu définitivement inutile à l'exploitation ferroviaire et à l'accomplissement de toute mission de service public, l'ensemble immobilier dépendant du domaine public ferroviaire d'une surface totale de 501 m², portant les références cadastrales section AD n° 147 sur le territoire de la commune de Ortaffa, figurant en jaune sur le plan joint au présent arrêté.

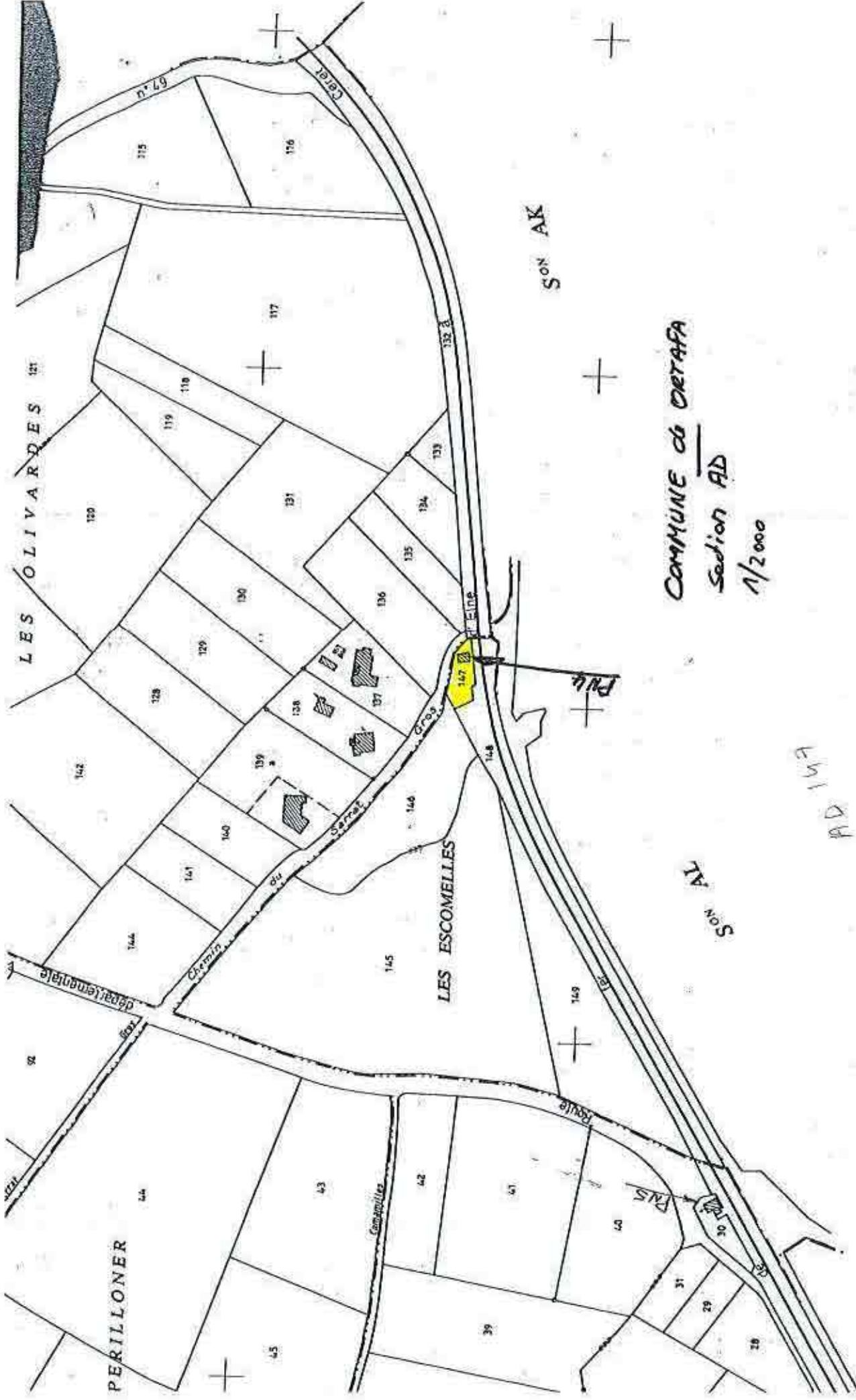
Article 2 : Il est prononcé le déclassement de ce bien en vue de son aliénation.

Article 3 : MM le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des Finances publiques (Service France Domaine) et le Directeur de l'Immobilier de la S.N.C.F. (département transactions immobilières – vente des logements inutiles) à Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le **07 SEP. 2011**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général



Jean-Marie NICOLAS



COMMUNE de ORTAF A
 Section AD
 1/2000

AD 147A

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : N/060911/066/Q/060

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,**
Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Agrément N/060911/066/Q/060

VU la demande d'agrément présentée le 01/07/2011 par la SARL AIDOMIS dont le siège social est situé : 29 Cami de Baixas – 66550 CORNEILLA LA RIVIERE et représentée par Monsieur SENDRA Oliver en sa qualité de gérant.

VU l'Avis délivré par du Conseil Général des Pyrénées-Orientales le 19 juillet 2011.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

La SARL AIDOMIS est agréée conformément aux dispositions des articles L 7231-1 à L7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 06/09/2011, pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

La SARL AIDOMIS est agréée pour l'activité suivante :

- *Prestations de services à la personne*

ARTICLE 4

La SARL AIDOMIS est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Assistance administrative à domicile*
- *Livraison de courses à domicile*
- *Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage*
- *Prestations de petits bricolages dites « hommes toutes mains »*
- *Assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux*
- *Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété*
- *Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement*
- *Accompagnement des personnes âgées et personnes handicapées en dehors de leur domicile*

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,


Ginette FRANC



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : E/06/09/11/A/066/Q/061

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

Agrément **E/06/09/11/A/066/Q/061**

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 19/08/2011 par la
L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE
dont le siège social est situé Hôtel de Ville– 66700 66170 MILLAS
et représentée par Monsieur Bourquin Christian en sa qualité de Président.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon
– Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 06/09/ 2011.pour une durée de cinq ans.
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.
Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE est agréée pour l'activité suivante :

- *Prestations de services à la personne*
- *Activités mandataires*

ARTICLE 4

L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers.*
- *Préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions.*
- *Assistance administrative*
- *Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.*
- *Garde malade à l'exclusion des soins.*

Agrément **E/06/09/11/A/066/Q/061**

- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, service inclus dans une prestation d'aide à domicile.
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées de dehors de leur domicile : promenades, transports, acte de la vie courante.
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,

G. FRANC




PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : E/06/09/11/A/066/Q/063

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Agrément **E/06/09/11/A/066/Q/063**

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 30/06/2011 par la L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES PERSONNES AGEES dénommée ci-après A.D.I.P.A. dont le siège social est situé 4 place Jean Jaurès – 66390 BAIXAS et représentée par Monsieur Straumann Robert en sa qualité de Président.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

L'ASSOCIATION A.D.I.P.A. est agréée conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 06/09/ 2011. pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément. Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

L'ASSOCIATION A.D.I.P.A est agréée pour l'activité suivante :

- *Prestations de services à la personne*

ARTICLE 4

L'ASSOCIATION A.D.I.P.A est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers.*
- *Livraison de repas à domicile*
- *Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.*
- *Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, service inclus dans une prestation d'aide à domicile.*
- *Accompagnement des personnes âgées ou handicapées de dehors de leur domicile : promenades, transports, acte de la vie courante.*
- *Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété*

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 6 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : E/07/09/11/A/066/Q/064

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

Agrément **E/07/09/11/A/066/Q/064**

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 11/08/2011 par la
L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPYR
dont le siège social est situé Mairie – MASA – 66150 ARLES SUR TECH
et représentée par Monsieur Gimenes Yves en sa qualité de Président.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon
– Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPYR est agréée conformément
aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du
Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des
Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 07/09/ 2011, pour une durée de cinq ans.
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la
période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le
référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires
relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPYR est agréée pour l'activité
suivante :

- *Prestations de services à la personne*

ARTICLE 4

L'ASSOCIATION LES EMPLOIS FAMILIAUX DU VALLESPYR est agréée pour effectuer
les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers.*
- *Préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions.*
- *Assistance administrative*
- *Petits travaux de jardinage, y compris travaux de débroussaillage*
- *Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »*
- *Livraisons de courses à domicile*
- *Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et
du toilettage, pour les personnes dépendantes*
- *Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide
personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.*
- *Garde malade à l'exclusion des soins.*

- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, service inclus dans une prestation d'aide à domicile.
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées de dehors de leur domicile : promenades, transports, acte de la vie courante.
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes
- Garde d'enfants de plus de trois ans
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements
- Garde d'enfants de moins de trois ans
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 7 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,


G. FRANC





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : E/070911/P/066/Q/065

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

Agrément E/070911/P/066/Q/065

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 07/09/2011 par le CENTRE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

dont le siège social est situé : 3 rue Bourdeville – 66130 ILLE SUR TET
et représentée par Monsieur Burghoffer William en sa qualité de Président.

VU la décision d'Autorisation délivrée par du Conseil Général des Pyrénées-Orientales le 30/07/2008 et son maintien de décision favorable.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

Le CCAS de la commune de ILLE SUR TET est agréé conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément demeure valable à compter du 7 septembre 2011 pour une durée de cinq ans.

La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

Le CCAS de la commune de ILLE SUR TET est agréé pour l'activité suivante :

- *Prestations de services à la personne*

ARTICLE 4

Le CCAS de la commune de ILLE SUR TET est agréé pour effectuer les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions*
- *Assistance administrative à domicile.*
- *Assistance aux personnes âgées, ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux*
- *Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile*
- *Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété*

Agrément E/070911/P/066/Q/065

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 7 septembre 2011

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,


Ginette FRANC

